

## TABLE DES MATIERES

<p>I. COMPARAISON DES RÉSULTATS DES COMPTES SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES..... 5</p> <p>II. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES..... 6</p> <p>    1. Observations générales..... 6</p> <p>    2. Les recettes fiscales ..... 6</p> <p>        a) Impôt des personnes physiques ..... 7</p> <p>        b) Impôt des personnes morales..... 9</p> <p>        c) Impôt spécial des immeubles..... 10</p> <p>        d) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières ..... 10</p> <p>        e) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital..... 11</p> <p>        f) Impôt à la source..... 11</p> <p>    3. Evolution des recettes générales – commentaires des rubriques par services ..... 11</p> <p>        Administration générale..... 11</p> <p>        Finances ..... 12</p> <p>        Ecoles ..... 13</p> <p>        Police locale ..... 13</p> <p>        Génie-civil et Cadastre ..... 15</p> <p>        Aménagement et bâtiments ..... 16</p> <p>        Informatique..... 17</p> <p>        Service culturel ..... 17</p> <p>III. EXAMEN DE DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES..... 18</p> <p>    Observations générales ..... 18</p> <p>    Evolution de charges entre 2001 et 2010 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)..... 19</p> <p>        1. Résultats par Services (classification administrative) ..... 19</p> <p>        2. Evolution des charges générales – commentaires des rubriques par services ..... 20</p> <p>        Administration générale..... 20</p>	<p>Finances ..... 21</p> <p>Ecoles ..... 21</p> <p>Police locale..... 23</p> <p>Génie-civil et Cadastre ..... 23</p> <p>Aménagement et bâtiments..... 25</p> <p>Sports ..... 26</p> <p>Institutions et assurances sociales..... 26</p> <p>3. Analyse spécifique de quelques centres de charges ..... 27</p> <p>    a) Les charges du personnel..... 27</p> <p>    b) Les charges financières ..... 27</p> <p>Charges des intérêts passifs de 2001 à 2010..... 30</p> <p>IV. ANALYSE DU BILAN ..... 31</p> <p>    1. Actif ..... 31</p> <p>    2. Passif ..... 32</p> <p>V. COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2010 ..... 34</p> <p>    1. Compte de charges..... 34</p> <p>    2. Compte de recettes..... 34</p> <p>    3. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années ..... 35</p> <p>VI. ANALYSE ..... 37</p> <p>VII. RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DES COMPTES DES SERVICES INDUSTRIELS..... 37</p>
---	---

# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

( du 19 avril 2011 )

## 2 - 2011 - 2016 : Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2010

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le message sur les résultats des comptes de la Commune et des Services industriels pour l'exercice 2010 :

### a) Comptes généraux de la Commune :

Total des revenus	Fr.	214'298'261.98
Total des charges	Fr.	213'212'411.73
d'où un excédent de revenus de	<u>Fr.</u>	<u>1'085'850.25</u>

### b) Comptes des Services industriels :

Total des revenus	Fr.	14'065'381.59
Total des charges	Fr.	14'012'028.10
d'où un excédent de revenus de	<u>Fr.</u>	<u>53'353.49</u>

Le détail des comptes des Services industriels se trouve dans le présent fascicule sur les comptes communaux (pages vertes).

## Remarques préliminaires

Les comptes 2010 présentent un excédent de revenus de Fr. 1'085'850.25 contre un excédent de charges budgétaires de Fr. 6'438'354,- (adapté aux dépenses imprévisibles et urgentes votées en 2010).

Ce résultat présente une amélioration de Fr. 7'524'204.25 par rapport au budget. Cet excédent de revenus représente les 0,56 % du total des charges de Fr. 192'220'581.50 (imputations internes de Fr. 22'077'679.50 déduites). Les comptes 2009 s'étaient bouclés par un excédent de revenus de Fr. 1'453'393.61.

Ce résultat s'explique par **une diminution des charges**, par rubrique, dans les domaines suivants :

- ➔ **240.322.00 : Intérêts des dettes à moyen et long terme - 0.3 mio**
- ➔ **259.364.00 : Participation au trafic régional - 0.2 mio**
- ➔ **1030.351.25 : Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées et inadaptées - 0.7 mio**

→ 1030.352.01 : Répartition de l'excédent des charges du HMS	-0.1 mio	→ 210.403.00 : Impôt sur les gains immobiliers	+ 0.2 mio
→ 1030.365.00 : Fondation pour l'aide et les soins à domicile	- 0.2 mio	→ 210.404.00 : Droits de mutations immobilières	+ 2.0 mio
→ 1110. : Aide sociale "toutes rubriques confondues"	- 2.3 mio	→ 220.422.11 : Portefeuilles (dividendes Frigaz)	+ 0.2 mio

Il faut relever que cette diminution de charges est compensée par une diminution de produits de 2.8 mio

→ 231.439.20 : Recettes diverses	+ 0.2 mio
→ 311.452.00 : CO Jolimont participation des autres communes	+ 0.3 mio
→ 312.452.00 : CO allemand : participation des autres communes	+ 0.1 mio
→ 400.427.00 : Location de places, taxes d'empiètement	+ 0.5 mio
→ 401.434.00 : Produit des parcomètres	+ 0.3 mio
→ 401.437.00 : Amendes de police	+ 0.5 mio
→ 420.430.00 : Service du feu : taxes d'exemption	+ 0.3 mio

ainsi que des augmentations de recettes dans les domaines suivants :

→ 210.401.00 : Impôt sur la fortune	+ 0.2 mio
→ 210.400.01 : Impôt sur le revenu	+ 1.9 mio
→ 210.400.10 : Impôt à la source	+ 2.4 mio
→ 210.400.30 : Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	+ 0.1 mio
→ 210.401.00 : impôt sur le capital	+ 0.6 mio

Un certain nombre de **charges** ont été **supérieures** au budget dans les domaines suivants :

- ➔ **201.304.00 : Caisse de prévoyance pont AVS + 0.1 mio**
- ➔ **210.318.00 : Frais de contentieux + 0.2 mio**
- ➔ **210.351.00 : Commission cantonale encaissement impôts spéciaux + 0.1 mio**
- ➔ **320.351.00 : Ecole primaire : frais facturés par l'Etat + 0.5 mio**
- ➔ **325.318.00 : Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité + 0.1 mio**
- ➔ **1320.352.00 : transports et communication : frais facturés par l'Agglo + 0.3 mio**

ainsi qu'un certain nombre de **revenus** ont été **inférieurs** au budget dans les domaines suivants :

- ➔ **210.401.01 : Impôt sur le bénéfice - 0.8 mio**
- ➔ **210.402.10 : Impôt spécial des immeubles - 0.2 mio**

- ➔ **210.405.00 : Impôt sur les successions - 0.1 mio**
- ➔ **210.441.00 : Impôt sur les véhicules et cycles - 0.1 mio**
- ➔ **220.420.00 : Comptes de banque à vue - 0.2 mio**
- ➔ **231.424.00 : Ventes de terrain - 0.6 mio**
- ➔ **531.434.00 : Taxes de décharges - 0.2 mio**
- ➔ **1110. : Aide sociale "toutes rubriques confondues" -2.8 mio**

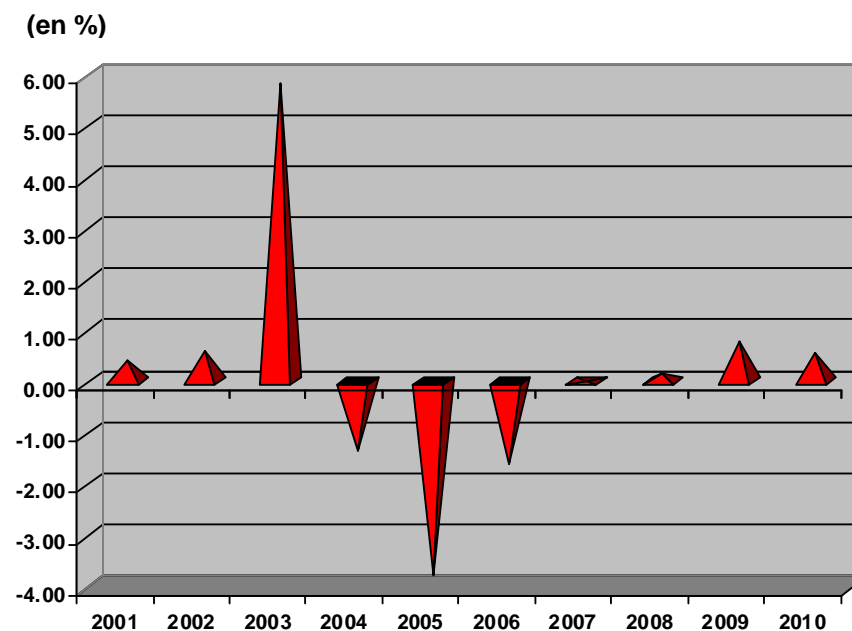
Les résultats de ces rubriques sont commentés aux pages suivantes portant sur l'examen de détail de l'évolution des recettes et de celle des dépenses.

Quant aux comptes d'investissements, ils se soldent par un total de dépenses brutes de Fr. 26'357'453.50 et un total de recettes de Fr. 10'696'921.25.

## I. Comparaison des résultats des comptes sur les 10 dernières années

Cette comparaison donne les résultats suivants (avant attribution aux réserves non obligatoires et amortissements extraordinaires et après déduction des imputations internes) :

2001 :	622'477,81	soit les 0,38 %	des charges
2002 :	967'081,80	soit les 0,57 %	"
2003 <sup>1</sup> :	11'341'026,71	soit les 5,82 %	"
2004 :	-2'488'727,08	soit les 1,38 %	des recettes
2005 :	-6'964'784,19	soit les 3,80%	"
2006 :	-3'087'145,68	soit les 1.62%	"
2007 :	2'529,90	soit les 0,001 %	des charges
2008 :	276'804,94	soit les 0,15 %	"
2009 :	1'453'393.61	soit les 0,76 %	"
2010 :	1'085'850.25	soit les 0.56 %	"



<sup>1</sup> Compte tenu de la dissolution de réserves comptables pour un montant de Fr. 6'632'638,--

## II. Examen de détail de l'évolution des recettes générales

### 1. Observations générales

Les recettes générales ont passé de Fr. 207'969'943.-- au budget à Fr. 214'298'261.98 aux comptes, principalement par l'augmentation des recettes fiscales.

#### Evolution par nature des recettes et comparaison au budget

		Comptes 2010	Budget 2010	Ecart en %
40	Impôts	126'372'543	120'199'000	5.14
41	Patentes, Concessions	331'821	305'500	8.62
42	Revenus des biens	8'112'226	8'131'140	-0.23
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	35'593'064	35'849'895	-0.72
44	Parts à des recettes sans affectation	2'130'655	2'250'000	-5.30
45	Remboursements de collectivités publiques	14'625'505	15'626'960	-6.41
46	Subventions acquises	1'139'960	1'023'590	11.37
48	Prélèvement sur les réserves	3'914'805	2'297'500	70.39

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" sont supérieurs de plus 6.2 mio au budget. Cette augmentation provient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui est de 1.9 mio supérieur au budget, de l'impôt à la source qui a rapporté près de 2.5 mio de mieux que le budget, de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui est de 0,6 mio de mieux que le budget ainsi que des droits de mutations immobilières qui sont de 2 mio supérieurs au budget. Il faut relever que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été de 0.8 mio inférieur aux prévisions. Les explications plus détaillées se trouvent sous le point "Recettes fiscales".

Les revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" sont totalement dans le budget, bien que dans le détail des rubriques, il y a de grands écarts. Il faut relever l'augmentation des recettes de 0,5 mio par rapport au budget du

compte " location de places et taxes d'empiètement" et de 0,2 mio pour le compte "portefeuille". Les rubriques "ventes de terrains" pour 0,5 mio et "comptes de banques à vue" pour 0,2 mio, sont inférieures au budget.

Les revenus de la rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" sont en diminution de 0.2 mio par rapport au budget. Cette réduction provient de fortes fluctuations à l'intérieur de cette nature de produits. Il faut relever principalement toutes les recettes liées à la police telle que les taxes d'exemption, le produit des parcomètres et les amendes de police qui ont augmenté de plus de 1 mio par rapport au budget. Il faut encore remarquer les recettes diverses en augmentation de 0,2 mio. Par contre les revenus des assurances sociales dans le cadre du service social ont diminué dans le cadre de ce regroupement de rubrique de 1.2 mio.

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" ont diminué de plus 1 mio. Cette réduction est due principalement à la diminution des recettes de l'aide sociale, compensée par la baisse des charges d'aides sociales.

### 2. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'exercice 2010 ont passé de Fr. 122'995'000.-- au budget (rubriques 21 des comptes de fonctionnement) à Fr. 129'093'963.39 aux comptes (Fr. 124'976'871.83 aux comptes 2009).

Voici les principaux résultats :

	<b>Comptes 2010</b>	<b>Budget 2010</b>	<b>Différence</b>
Impôt sur la fortune	7'229'557	7'000'000	229'557
Impôt sur le revenu	68'701'015	66'800'000	1'901'015
Impôt à la source	7'236'264	4'800'000	2'436'264
Impôt sur les prestations et les bénéficiaires en capital	1'449'016	1'300'000	149'016
Impôt sur le capital	4'500'588	3'900'000	600'588
Impôt sur le bénéfice	14'651'567	15'500'000	-848'433
Contribution immobilière	14'425'284	14'500'000	-74'716
Impôt spécial des immeubles	822'498	1'050'000	-227'502
Impôt sur les gains immobiliers	962'667	800'000	162'667
Droits de mutations immobilières	4'720'635	2'700'000	2'020'635
Impôt sur les successions	542'705	660'000	-117'296
<b>Total</b>	<b>125'241'796</b>	<b>119'010'000</b>	<b>6'231'796</b>

En préambule, il faut rappeler que le coefficient de l'impôt de la Commune a été ramené, par arrêté du Conseil d'Etat, de 85 ct à 77,3 ct pour les impôts 2007 et suivants. Les estimations pour l'année fiscale 2007 tiennent compte de ce nouveau coefficient, mais pour les années fiscales antérieures de celui de 85 ct. En outre, ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

## a) Impôt des personnes physiques

### a.1 Impôt sur le revenu

Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une augmentation de Fr. 1'901'014.85 par rapport au budget (Fr. 68'701'014.85 contre Fr. 66'800'000.--).

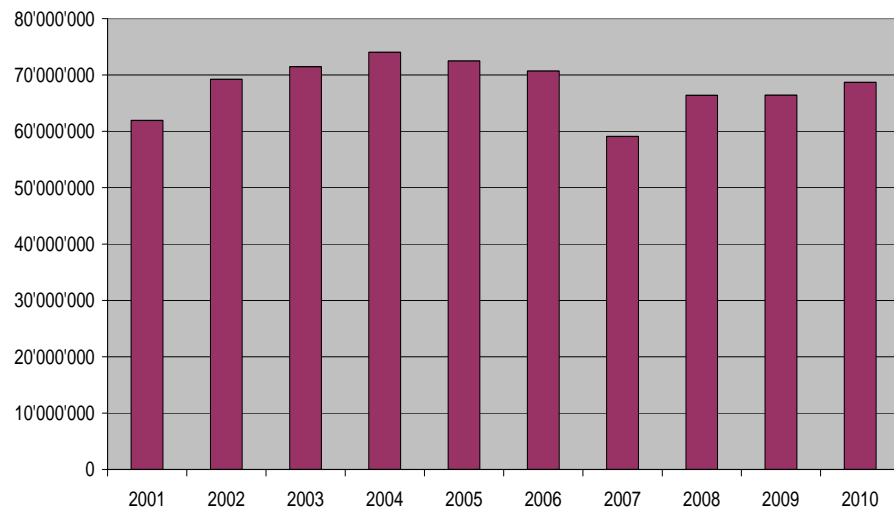
Impôt sur le revenu			
extourne provision 2008	9'500'000	65'901'015	facturations effectuées en 2010
extourne provision 2009	59'300'000	10'900'000	provision impôt 2009 à facturer
		60'700'000	provision impôt 2010 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>68'800'000</i>	<i>137'501'015</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2010</b>	<b>68'701'015</b>		

Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur en 2001 de l'annualisation de la taxation fiscale, la facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ 1½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2010, le solde de l'impôt 2008, environ 11 mio et les 81.68% de l'impôt 2009 pour environ 54.6 mio. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2009, ainsi que pour toute l'année 2010.

Lors de l'établissement du budget 2010, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2007. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions reprise par le Service des finances, il était attendu une augmentation de 5 % pour les impôts 2010 par rapport au rendement global de l'impôt 2007. Selon l'encaissement effectif pour l'année 2008, l'année fiscale 2010 par rapport à 2007 devrait augmenter de 6.05 %, ce qui explique la grande différence entre le budget et les comptes.

Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :

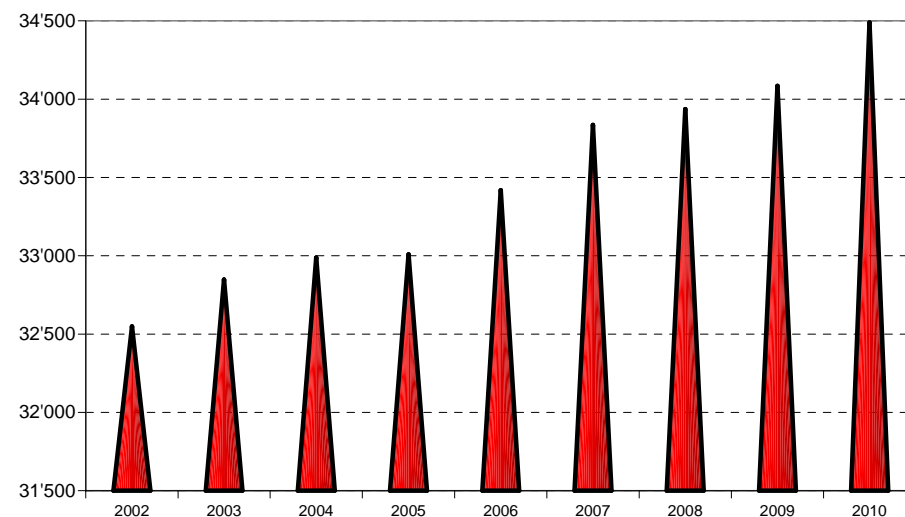
Impôt sur le revenu des personnes physiques



Montants comptabilisés comprenant les provisions, il faut relever que dès 2007, le coefficient a été diminué de Fr. 0.85 à Fr. 0.773

Il faut relever que la population légale de la Ville est en constante augmentation depuis 2002, ainsi que le démontre le graphique ci-après.

Evolution de la population légale de la Ville de Fribourg de 2002 à 2010



## a.2 Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une augmentation de Fr. 229'557.-- par rapport au budget (Fr. 7'229'557.-- contre Fr. 7'000'000.--).



		Impôt sur la fortune		
				facturations effectuées en 2010
extourne provision 2008	3'700'000	7'329'557		provision impôt 2009 à facturer
extourne provision 2009	7'000'000	3'600'000		provision impôt 2010 à facturer
		7'000'000		
<i>totaux égaux</i>	10'700'000	17'929'557		<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2010</b>	<b>7'229'557</b>			

La facturation effective de l'année fiscale 2008 a été largement supérieure aux attentes pessimistes liées à la crise financière et économique de cette année-là. De ce fait, les attentes pour 2009 et 2010 ont été ajustées à l'encaissement effectif fait pour l'année fiscale 2008.

## b) Impôt des personnes morales

### b.1 Impôt sur le bénéfice

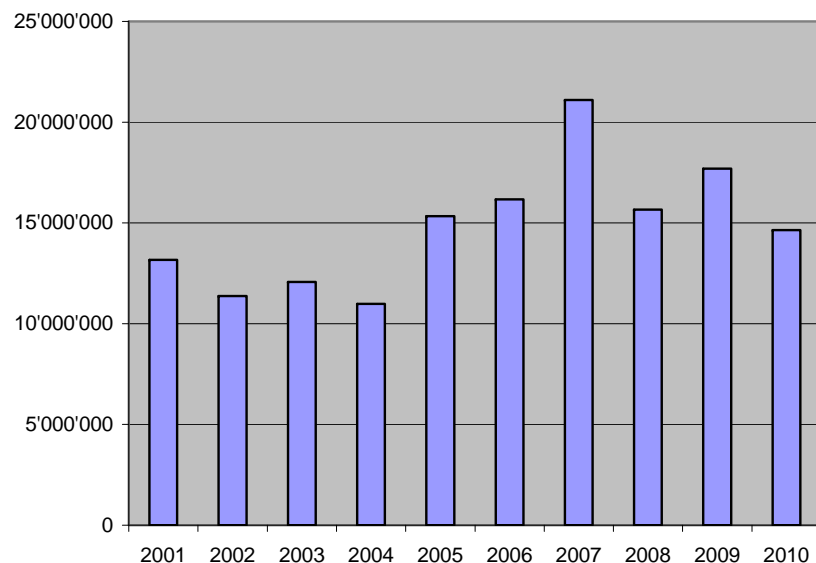
Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une diminution de Fr 848'432.60 par rapport au budget (Fr. 14'651'567.40 contre Fr. 15'500'000.--).

		Impôt sur le bénéfice		
				facturations effectuées en 2010
extourne provision 2008	4'300'000	17'551'567		provision impôt 2009 à facturer
extourne provision 2009	10'000'000	1'700'000		provision impôt 2010 à facturer
		9'700'000		
<i>totaux égaux</i>	14'300'000	28'951'567		<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2009</b>	<b>14'651'567</b>			

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage de 1 ½ année. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2010, le solde de l'impôt 2008, environ 8 mio, et une partie de l'impôt 2009 pour environ 9.5 mio, soit un montant global de 17.5 mio. Par conséquent, il a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les comptes 2009 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour l'année 2009 et 2010.

En outre, la volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. Ainsi, le rendement de l'impôt 2008 a été inférieur de 0.1 mio à la prévision faite lors de l'établissement du budget 2010.

### Impôt sur le bénéfice des personnes morales



#### b.2 L'impôt sur le capital

Le rendement de cet impôt est stable dans le temps. Les comptes 2010 bouclent avec un montant de Fr. 4'500'588.20, soit Fr. 600'588.20 de plus que le budget qui est de Fr. 3'900'000.--.

#### Impôt sur le capital

extourne provision 2008	2'000'000	4'700'588	facturations effectuées en 2010
extourne provision 2009	3'700'000	1'700'000	provision impôt 2009 à facturer
		3'800'000	provision impôt 2010 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>5'700'000</i>	<i>10'200'588</i>	<i>totaux égaux</i>
<b>résultat du compte 2010</b>	<b>4'500'588</b>		

Cet impôt confirme sa progression dans le temps et est moins tributaire des fluctuations économiques.

#### c) Impôt spécial des immeubles

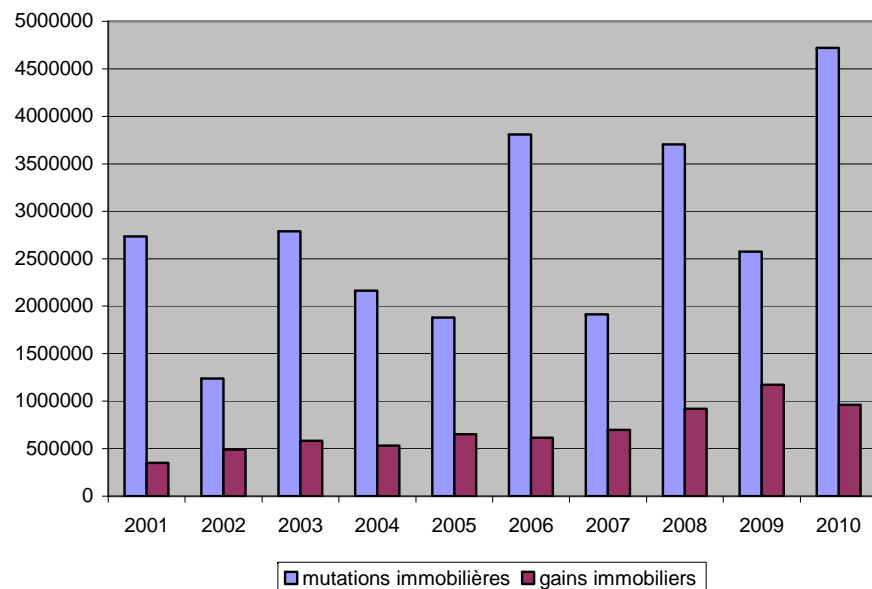
Cet impôt est facturé sur la base de la valeur fiscale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations, retenue dans la taxation ordinaire. Le budget de Fr. 1'050'000.-- avait été estimé sur la base de la moyenne des 5 dernières années. Il faut rappeler que le Grand Conseil avait accepté de supprimer cet impôt. Cette suppression est effective depuis 2011.

#### d) Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers 2010 de Fr. 962'667.25 est supérieur au budget 2010 de Fr. 800'000.-- qui est la moyenne des années 2004-2008.

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, Fr. 4'720'635.80 est largement supérieur au budget fait sur la moyenne des années 2004-2008. Mais il faut remarquer que cet impôt est assez volatil (Fr.2'574'969.45 en 2009, Fr. 3'703'284.85 en 2008, Fr. 1'914'240.35 en 2007 et Fr. 3'808'462.-- en 2006) et est très fluctuant d'une année par rapport à l'autre, en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.

## impôts sur les mutations et les gains immobiliers



### e) Impôt sur les prestations et bénéfices en capital

Cet impôt dépend du nombre et du montant de capitaux versés à des privés dans le cadre du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pilier de prévoyance. Cette rubrique intègre aussi les pénalités facturées aux contribuables, liées aux soustractions fiscales.

### f) Impôt à la source

L'impôt à la source est facturé par le service cantonal des contributions. Chaque année un acompte de 2 mio est versé. Depuis plusieurs années, la comptabilité de la ville enregistre la moitié de l'acompte sur l'année en cours et l'autre moitié sur l'année suivante. En outre, les soldes des années antérieures est payé selon un décompte précis.

En 2009, le service cantonal des contributions n'avait pas versé son acompte et de ce fait, les comptes 2009 de la Ville n'avaient pas enregistré la moitié de l'acompte.

En 2010, l'Etat a versé son acompte 2009 au mois de juin, ainsi que l'acompte normal pour l'année 2010. Cela implique que les comptes 2010 ont enregistré sur la rubrique impôt à la source une recette supplémentaire de 1 mio liée à ce retard de versement. Dans les années prochaines, selon le principe de continuité comptable, l'acompte versé continuera d'être comptabilisé à moitié sur l'année en cours et à moitié sur l'année suivante.

## 3. Evolution des recettes générales – commentaires des rubriques par services

### Administration générale

#### Conseil communal

		Compte	Budget	Ecart
100.436.20	Indemnités fixes récupérées	51'000.00	25'000.00	26'000.00

L'excédent de produits provient des indemnités versées par l'Agglomération qui n'avaient pas été prévues au budget.

#### Secrétariat de Ville

		Compte	Budget	Ecart
110.431.00	Emoluments de chancellerie	246'198.00	220'000.00	26'198.00

Cette rubrique correspondant à une évaluation moyenne, le dépassement s'explique simplement par le fait qu'un nombre plus important de dossiers que celui prévu a été traité par l'administration communale, en particulier en matière de permis de construire.

		Compte	Budget	Ecart
110.436.20	Remboursements de tiers	12'572.50	0.00	12'572.50

Le montant correspond à une facture adressée dans le cadre du transfert d'une collaboratrice de la Ville de Fribourg aux Services industriels.

## **Finances**

### **Personnel communal : charges sociales diverses**

		Compte	Budget	Ecart
201.460.00	Taxes CO2 : redistribution de la Confédération	55'146.90	0.00	55'146.90

Initialement, il était prévu de redistribuer les recettes de la taxe sur le CO2 deux ans après le prélèvement, c'est-à-dire de redistribuer en 2010 les recettes de 2008. Afin de renforcer le pouvoir d'achat, le Conseil fédéral a toutefois décidé, dans le cadre du paquet conjoncturel, d'anticiper la redistribution. Ainsi, les recettes de 2008, 2009 et 2010 sont toutes redistribuées en été 2010. A partir de 2011, la redistribution se fait au cours de l'année de prélèvement.

En 2010, la part des entreprises s'élève à environ 360 millions de francs. Les employeurs reçoivent un montant proportionnel à la masse salariale de leurs employés. La redistribution se fait de manière automatique par le biais des caisses de compensation AVS. La masse salariale déterminante est celle de 2008, calculée sur la base des données déclarées au 31 octobre 2009. Les employeurs reçoivent 131,10 francs pour 100 000 francs de masse salariale.

### **Personnel communal : indemnités d'assurances**

		Compte	Budget	Ecart
202.436.00	Indemnités personnel accidenté	626'814.55	500'000.00	126'814.55

Ce montant dépend des cas d'assurance accident enregistrés durant l'année.

## **Impôts et taxes**

		Compte	Budget	Ecart
210.436.00	Frais de contentieux : remboursement	214'487.95	120'000.00	94'487.95

Voir explication rubrique 210.318.00, p. 21.

## **Intérêts actifs**

		Compte	Budget	Ecart
220.422.11	Portefeuille	808'394.80	625'300.00	183'094.80

Le dividende versé par Frigaz en 2010 a été de Fr. 779'250.-- soit une augmentation de Fr. 187'020.--, soit 31.5 %, par rapport à 2009 (dividende de Fr. 592'230.--).

## **Autres recettes**

		Compte	Budget	Ecart
231.436.00	Remboursement de subventions	42'204.75	30'000.00	12'204.75

Cette rubrique enregistre des remboursements de subventions sur immeubles anciens, lorsque le bénéficiaire de la subvention a vendu son immeuble dans les 20 ans suivants l'année où le subside a été versé. En 2010, plusieurs personnes ont dû rembourser le montant initialement versé.

		Compte	Budget	Ecart
231.439.20	Recettes diverses	253'743.55	50'000.00	203'743.55

Lors de la constitution d'une servitude foncière hors limite réglant la distance de construction par rapport à une forêt, la Ville a encaissé un montant de 0,25 mio.

## Ecoles

### Ecole du Belluard

		Compte	Budget	Ecart
310.452.00	Participation des communes	1'450'505.85	1'370'000.00	80'505.85

La différence de Fr. 80'505.85,85, soit une augmentation du produit d'environ 5,55%, résulte pour l'essentiel par l'augmentation du nombre d'élèves externes à la ville (+ 4 élèves) et par l'augmentation de nos charges répercutées directement sur la facture d'écolage des élèves hors cercle. A relever qu'au comptes 2009, le montant retenu était de Fr. 1'459'334.25. Il aurait dû mieux servir de référence lors de l'élaboration du budget 2010. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2011, ce point a été pris en compte puisque le montant qui figure à cette rubrique est de Fr. 1'460'000.00.

### Ecole de Jolimont

		Compte	Budget	Ecart
311.452.00	Participation des communes	2'432'139.35	2'150'000.00	282'139.35

La différence de Fr. 282'139.35, soit une augmentation du produit d'environ 13.12%, résulte pour l'essentiel par l'augmentation du nombre d'élèves externes à la ville (+ 31 élèves) et par l'augmentation de nos charges répercutées directement sur la facture d'écolage des élèves hors cercle. A relever qu'au comptes 2009, le montant retenu était de Fr.Fr. 2'261'994.55. Il aurait dû mieux servir de référence lors de l'élaboration du budget 2010. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2011, ce point a été pris partiellement en compte puisque le montant qui figure à cette rubrique est de Fr. 1'250'000.00.

## Ecole de langue allemande

		Compte	Budget	Ecart
312.451.00	Subvention cantonale location école libre publique	88'682.40	75'600.00	13'082.40

La différence de Fr. 13'082.40, soit une augmentation de la subvention d'environ 14.75%, a été calculée sur la base des loyers de l'année scolaire 2009-2010 facturés pour cette période. Le mode de calcul du loyer est facturé par l'ELP en fonction du nombre de classes et des amortissements des investissements directement répercutés sur la facture finale. De ce fait, la subvention cantonale a augmenté dans la même proportion.

		Compte	Budget	Ecart
312.452.00	Participation des communes	1'068'111.40	940'000.00	128'111.40

La différence de Fr. 128'111.40, soit une augmentation du produit d'environ 12%, résulte pour l'essentiel par l'augmentation de nos charges répercutées directement sur la facture d'écolage des élèves hors cercle. A relever qu'au comptes 2009, le montant retenu était de Fr.Fr. 1'081'767.20. A relever que le budget 2011 a été élaboré sur la base des comptes 2008 connus. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2011, ce point a été pris partiellement en compte puisque le montant qui figure à cette rubrique est de Fr. 1'080'000.00.

## Police locale

### Administration

		Compte	Budget	Ecart
400.427.00	Location de places : taxes d'empiètement	1'055'174.95	510'000.00	545'174.95

Ces recettes supplémentaires proviennent des taxes d'empiètement pour des chantiers non prévus ou dont la durée s'est prolongée. Alors que le budget tablait sur un montant total de Fr. 222'000.-- de taxes d'empiètement pour chantiers, les recettes atteignent Fr. 700'000.-- (Ste-Thérèse : Fr. 380'000.--

Criblet : Fr. 24'000.--, ACPC : Fr. 146'000.--, Agora : Fr. 30'000.--, ainsi que plus de Fr. 120'000.-- pour divers chantiers).

		Compte	Budget	Ecart
400.437.00	Amendes de police	99'675.75	33'000.00	66'675.75

Cet écart est dû à la campagne de surveillance des points de collecte ayant conduit à l'établissement de 310 ordonnances pénales.

### **Police des parcs**

		Compte	Budget	Ecart
401.437.00	Amendes de stationnement	3'281'630.96	2'800'000.00	481'630.96

Cet écart tient pour une part importante aux amendes d'ordre délivrées pour des infractions aux feux rouges (2'510) et à une légère augmentation des autres amendes par rapport à 2009.

### **Taxes sur les spectacles**

		Compte	Budget	Ecart
403.406.30	Autres spectacles	258'072.85	230'000.00	28'072.85

Cette différence est due aux recettes liées à la venue à Fribourg, pour la première fois, du spectacle « Das Zelt ».

### **Protection civile**

		Compte	Budget	Ecart
410.430.01	Contribution de rachat abris Pci	66'000.00	30'000.00	36'000.00

Cette position dépend de la réalisation de projets dont les propriétaires ont été libérés de l'obligation de construire un abri. Ceux-ci sont tenus de verser une contribution au sens de l'article 47 al. 2 de la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection civile (loi LPPCi).

Le budget annuel est établi sur la base des permis de construire connus. Toutefois des permis de construire sont délivrés en cours d'année, après l'élaboration du budget concerné.

Le budget prévoyait le rachat de 20 places protégées alors que 49 places ont été facturées. Ces contributions sont facturées lors du début des travaux.

### **Service du feu**

		Compte	Budget	Ecart
420.430.00	Taxes d'exemption	1'639'976.85	1'350'000.00	289'976.85

En plus de l'augmentation de la masse fiscale, cette amélioration est due en partie à une amélioration du processus d'encaissement des taxes (adaptation du logiciel). De plus, le Service des finances a pu traiter plus tôt un certain nombre de décomptes. Ainsi en 2010, plus de décomptes ont pu être établis que les années précédentes.

		Compte	Budget	Ecart
420.461.00	Subvention de l'ECAB	105'834.60	60'340.00	45'494.60

La subvention pour le renouvellement de la station radio 2009 n'a été versée qu'en 2010 (Fr. 59'223.--).

### **Mobilité**

		Compte	Budget	Ecart
430.435.00	Vente et location de matériel	36'118.00	8'700.00	27'418.00

Cette différence est justifiée par les prestations fournies par le Service de la mobilité à la Commune de Granges-Paccot (expertise de zones 30 km/h et élaboration d'un plan de la mobilité douce sur le Plateau d'Agy).

		Compte	Budget	Ecart
430.436.00	Dédommagements de tiers	37'811.35	20'000.00	17'811.35

La différence est due à des frais de marquage facturés à l'Etat suite à des travaux liés au pont de la Poya (Fr. 11'000.-- à la route de Berne) ainsi qu'à des récupérations de frais après accidents.

### Génie-civil et Cadastre

#### Places de parc publiques

		Compte	Budget	Ecart
521.430.00	Contributions de tiers	76'675.00	60'000.00	16'675.00

Le règlement communal sur les emplacements pour véhicules et les places de jeux exigibles sur fonds privés demande aux propriétaires, qui font bâtir un immeuble, de construire un nombre d'emplacements pour véhicules et places de jeux suffisant.

Si le propriétaire d'une construction se trouve dans l'impossibilité matérielle, en raison de l'état, de la nature ou de la situation des lieux, de procéder à l'établissement et à l'aménagement des emplacements nécessaires, il sera astreint à payer à la Commune une équitable contribution.

Cette rubrique enregistre les contributions et le budget est fait selon les versements encaissés les années antérieures. En 2010, il y a eu plus de factures que les années précédentes.

		Compte	Budget	Ecart
521.480.00	Réserve obligatoire : prélèvement	1'000'000.00	14'800.00	985'200.00

Selon arrêté du Conseil général du 28 novembre 2005 sur l'aménagement du site sportif Saint-Léonard, l'article 3 al. 2 prévoit qu'un million de francs sont prélevés sur la réserve 2801.00 "Aménagement de places de parc publiques". Ce prélèvement est effectué, suite à la fin des travaux, par la contre-écriture sur le compte ci-dessus.

### Déchets

		Compte	Budget	Ecart
530.435.00	Vente de matériel récupéré	450'315.25	350'000.00	100'315.25

Les conditions de reprise du papier/carton ont été meilleures que prévues.

### Décharge de Châtillon

		Compte	Budget	Ecart
531.427.00	Location terrains SFR & SFTDV	84'170.95	70'000.00	14'170.95

Le montant inclut une taxe de raccordement perçue auprès de Sanima qui est l'Etablissement d'assurance des animaux de rentes. Cet établissement a mis en place une infrastructure pour la collecte et l'entreposage des cadavres d'animaux sur le site de Châtillon.

		Compte	Budget	Ecart
531.434.01	Taxes de remise en état	488'110.00	406'000.00	82'110.00

Ces montants ont été augmentés en raison des futures contributions de la Ville pour l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila.

		Compte	Budget	Ecart
531.436.00	Frais facturés à des tiers	72'434.00	15'000.00	57'434.00

Ce montant inclut la part des frais d'entretien de la station de prétraitement des eaux usées, imputables aux différents utilisateurs de cette installation.

### Traitement et évacuation des eaux

		Compte	Budget	Ecart
532.434.01	Taxes de traitement des boues	382'966.50	300'000.00	82'966.50

L'apport des boues d'autres Step a été plus important que prévu.

		Compte	Budget	Ecart
532.452.00	Autres communes : taxes	310'568.75	280'000.00	30'568.75

Différentes communes déversent une partie de leurs eaux usées dans la Step de Fribourg et la facturation est faite selon les m<sup>3</sup> reçus. En 2010, les quantités ont été supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget.

		Compte	Budget	Ecart
532.480.01	Réserve "Canalisations" : prélèvement	2'054'063.25	1'000'000.00	1'054'063.25

Cette rubrique compense l'amortissement des canalisations qui s'effectue en fonction du total des taxes aux égouts encaissés dans l'année (voir rubrique 532.332.00).

### Endiguements

		Compte	Budget	Ecart
533.461.00	Subvention cantonale	26'989.55	0.00	26'989.55

Il s'agit de la subvention pour les travaux de réaménagement du site de la Maigrage suite aux intempéries de l'été 2005, encaissée en 2010.

### Economat

		Compte	Budget	Ecart
550.435.00	Ventes matériel, mobilier, machines	82'517.05	52'000.00	30'517.05

Le budget a été établi en fonction des comptes des années précédentes.

### Aménagement et bâtiments

#### Bâtiments administratifs

		Compte	Budget	Ecart
611.451.00	Frima : participation Canton salaire dame de nettoyage	31'128.85	0.00	31'128.85

Depuis la reprise de Frima par l'Etat, un montant est facturé pour la participation du Canton aux frais de nettoyage des locaux, oubliée lors de l'établissement du budget.

#### Bâtiments locatifs

		Compte	Budget	Ecart
613.436.00	Frais facturés aux locataires	135'049.50	107'000.00	28'049.50

Cette rubrique concerne les encaissements des frais de chauffage des locataires. Les coûts liés au chauffage ayant sensiblement augmenté, le budget n'était pas encore adapté à la situation actuelle.

		Compte	Budget	Ecart
613.480.00	Réserve : prélèvement	185'247.95	0.00	185'247.95

Les travaux liés aux rubriques d'investissements 613 pour un montant de Fr. 185'247,95 sont à amortir selon décision du Conseil général par la rubrique du fonds de rénovation. Il s'agit ici de l'écriture de reprise à ce fonds.



### Exploitation

		Compte	Budget	Ecart
620.451.00	Participation cantonale : secteur des Arsenaux	65'284.00	0.00	65'284.00

L'Etat de Fribourg a restitué ce montant à la Ville dans le cadre du Mandat d'Etude Parallèle, en compensation des charges du compte 620.318.00.

### Informatique

#### Exploitation

		Compte	Budget	Ecart
700.451.00	Participation cantonale : projet d'harmonisation des registres	25'782.00	0.00	25'782.00

Montant remboursé par la Trésorerie de l'Etat (harmonisation 2010).

		Compte	Budget	Ecart
700.452.00	Bourgeoisie et SI : participations aux frais informatiques	257'945.00	215'360.00	42'585.00

Un montant supplémentaire d'environ Fr. 40'000.-- a été imputé aux Services industriels en raison de l'augmentation du nombre de PC installés dans leur service.

### Service culturel

#### Administration

		Compte	Budget	Ecart
800.452.00	Participation d'autres communes	185'435.10	156'620.00	28'815.10

Après contrôle interne, il a été relevé que toutes les factures concernant les années 2008 et 2009 n'avaient pas été entièrement établies, d'où le rattrapage, en accord avec les parties, pendant l'année 2010, ce qui explique cette augmentation de recettes.

#### Aides sociales

		Compte	Budget	Ecart
1110.451.01	Canton de Fribourg : participation	1'532'365.10	800'000.00	732'365.10

		Compte	Budget	Ecart
1110.452.00	Participation services sociaux régionaux	175'638.65	150'000.00	25'638.65

1110 Aides sociales :

Nombre de dossiers en légère hausse en 2010; en revanche, les dépenses LASoc nettement moins importantes que prévu (cf. rubriques entretien, loyers, frais médicaux). Les prévisions économiques disponibles au moment de l'élaboration du budget 2010 ne se sont finalement pas concrétisées au niveau des dépenses d'aide sociale (craintes liées à la crise de 2008, avec arrivée importante de personnes en fin de droit de l'assurance-chômage à l'aide sociale courant 2010).

Diverses récupérations: suivent la diminution des dépenses, de manière très marquée (cf. rubriques assurances sociales, récupération Etat de Fribourg,

récupération pot commun de district). Les restrictions en matière d'assurances sociales, notamment de l'AI, se font sentir.

### **III. Examen de détail de l'évolution des charges générales**

#### **Observations générales**

Les charges générales de l'exercice 2010 sont passées de Fr. 214'408'297,-- au budget à Fr. 213'212'411.73 aux comptes.

#### **Evolution par nature des charges par rapport au budget**

		Comptes 2010	Budget 2010	Ecart en %
30	Charges de personnel (y compris pénalité de sortie CEV)	54'727'898	54'441'560	0.53
31	Biens, services et marchandises	25'776'691	26'288'152	-1.95
32	Intérêts passifs	5'351'974	5'715'400	-6.36
33	Amortissements	13'181'757	11'167'927	18.03
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	62'310'304	62'393'440	-0.13
36	Subventions accordées	27'330'733	30'185'250	-9.46
38	Attributions aux réserves	2'455'373	1'930'210	27.21

L'analyse des charges par nature démontre une bonne maîtrise globale des charges internes de la Commune. L'analyse des charges de personnel est intégrée dans le présent message en page 27.

La diminution de la rubrique "Biens services et marchandises" est due à des frais de remise en état des décharges de Châtillon et de la Pila de 0,5 mio inférieur au budget.

La diminution des intérêts des dettes de 0,4 mio est due à une gestion active des dettes et des taux d'intérêts bas, actuellement en vigueur.

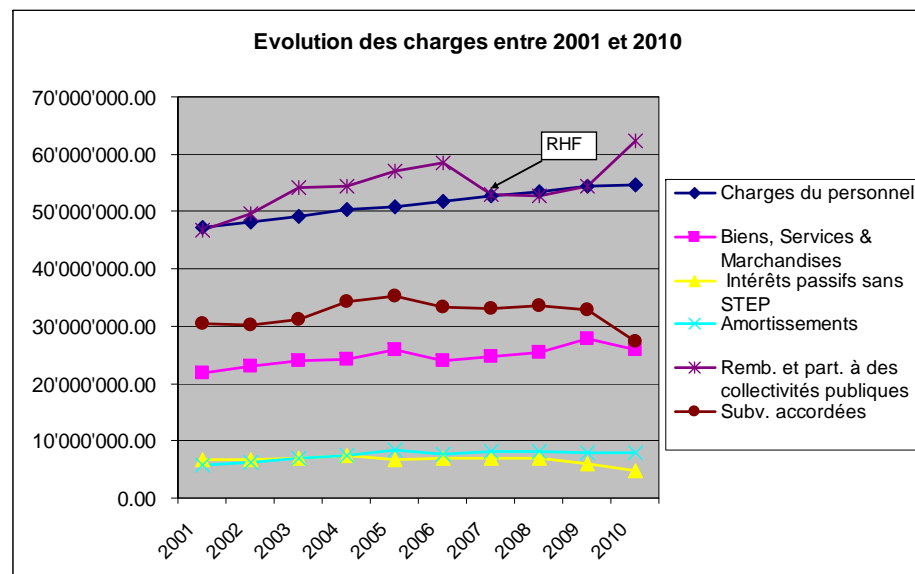
L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" s'explique par l'amortissement extraordinaire fait sur le site sportif Saint-Léonard de 1mio compensé par la reprise à la réserve places de parc publiques, selon décision du Conseil général du 28 novembre 2005. En outre, l'amortissement de Châtillon a été adapté au rythme de remplissage de la décharge et augmenté de Fr. 116'000.--.

La rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" est totalement dans le budget bien qu'il y ait de fortes fluctuations entre les différents comptes regroupés sous cette rubrique. Il faut relever l'augmentation par rapport au budget de 0,5 mio pour les charges liées aux salaires des enseignants primaires ainsi que l'augmentation de 0,3 mio pour les charges pour les transports facturés par l'agglo. Ces augmentations sont compensées par la diminution des charges par rapport au budget de 0,8 mio pour l'aide aux institutions spécialisées pour les personnes inadaptées

En ce qui concerne les subventions accordées, on constate une diminution des montants alloués à l'aide sociale pour 2.3 mio, ainsi qu'une réduction des coûts par rapport au budget pour la fondation pour l'aide et les soins à domicile pour 0,2 mio, ainsi que pour le trafic régional pour aussi 0,2 mio.

L'augmentation de l'attribution aux réserves est due à la réserve de la remise en état de Châtillon, ainsi qu'à la réserve de la STEP.

**Evolution de charges entre 2001 et 2010 (sans les intérêts et les amortissements de la STEP)**



Pour rappel, dès 2007, le Canton de Fribourg a repris toutes les charges des hôpitaux en instituant la mise en réseau des hôpitaux régionaux et de l'Hôpital cantonal. Cette réforme a permis de diminuer les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participations à des collectivités publiques" de l'ordre de 8 mio. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le Canton, charges en moins pour les communes), la Commune de Fribourg s'est vue diminuer son coefficient d'impôt de 85 ct à 77,3 ct.

La progression importante de la rubrique "biens service et marchandises" en 2009 provient de la réserve sur risque juridique et de l'augmentation des charges liées aux décharges.

En 2010, la mise en place de l'Agglomération a opéré un transfert de charge entre la rubrique 36 "subventions accordées" qui a diminué de 6 mio et la

rubrique 35 "remboursement et participation à des collectivités publiques" qui a augmenté du même montant.

**1. Résultats par Services (classification administrative)**

L'examen de détail démontre également quelques mouvements relativement sensibles dans les divers Services communaux (y compris également quelques postes de recettes).

	Comptes 2010		Budget 2010		Variation nette budget/comptes Amélioration Aggravation (-)
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Adm. générale	8'101'071.44	919'600.81	8'158'748.00	984'320.00	-7'043
Finances	16'504'664.87	134'705'382.04	16'693'519.00	128'972'400.00	5'921'836
Ecoles	58'527'578.85	6'739'846.85	57'719'645.00	6'305'260.00	-3'73'347
Police locale et Circulation	7'951'753.15	13'339'934.14	8'156'465.00	11'551'685.00	1'992'961
Génie-civil et Cadastre	35'119'593.05	22'485'633.30	33'524'856.00	21'218'480.00	-327'584
Aménagement et Bâtiments	19'074'876.13	20'443'527.75	19'167'312.00	20'219'566.00	316'398
Informatique	2'269'313.20	2'269'313.20	2'290'612.00	2'290'612.00	0
Culture et Tourisme	3'673'512.25	232'527.10	3'670'448.00	202'620.00	26'843
Sports	4'479'390.44	1'300'784.24	4'289'134.00	1'426'700.00	-316'172
Institutions et assurances sociales	29'749'777.35	890'565.00	30'841'468.00	955'900.00	1'026'356
Aides sociales	18'120'217.05	10'754'441.56	20'517'856.00	13'598'700.00	-446'619
Tutelles et Curatelles	2'580'641.15	216'705.99	2'561'334.00	243'700.00	-46'301
Agglomération	7'060'022.80		6'816'900.00		-243'123
<b>Total</b>	<b>213'212'411.73</b>	<b>214'298'261.98</b>	<b>214'408'297.00</b>	<b>207'969'943.00</b>	<b>7'767'327</b>

## Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les services, afin de mieux voir le prix de revient de chaque service.

D'entente avec la Commission financière, les explications ci-après intègrent tous les écarts de plus de 10 % et de plus Fr. 10'000,-- sur les charges non liées.

## **2. Evolution des charges générales – commentaires des rubriques par services**

### Administration générale

#### Conseil communal

		Compte	Budget	Ecart
100.303.00	Cotisations assurances sociales	105'280.05	81'820.00	23'460.05

Il manquait au budget de ce compte l'inscription des cotisations AVS relatives aux jetons de présence (101.300.00); il n'y avait que celle du compte 101.300.00, d'où l'écart constaté.

#### Secrétariat de Ville

		Compte	Budget	Ecart
110.301.10	Allocations enfants et résidence	52'555.00	40'320.00	12'235.00

La rubrique des allocations pour enfants est déterminée automatiquement au moment du calcul du budget. Or à cette période de l'année, il y a souvent une

phase de transition au cours de laquelle les allocations pour les enfants aux études ne sont pas encore connues, ou en tout cas pas encore traitées. Si la décision de la caisse cantonale intervient après le budget, l'information est erronée, et pourtant l'allocation est due.

		Compte	Budget	Ecart
110.315.00	Conservation et restauration d'archives	33'073.95	20'000.00	13'073.95

Le dépassement de la rubrique provient de la participation au projet RERO mais est compensée par une reprise à la réserve en voie d'épuisement de la rubrique 110.482.00.

		Compte	Budget	Ecart
110.318.15	Frais judiciaires et d'expertises	293'000.75	250'000.00	43'000.75

Le dépassement de la rubrique provient essentiellement des frais d'avocat engagés pour la défense de la Commune dans l'affaire l'opposant à Anura S.A. au Centre de quartier de Sainte-Thérèse (voir bilan p. 18).

#### Service des relations humaines

		Compte	Budget	Ecart
130.309.02	Annonces pour recherche de personnel	63'186.95	40'000.00	23'186.95

Des situations imprévues ont augmenté sensiblement les charges dans ce domaine. Il s'agit principalement du remplacement d'un chef de service et de difficultés à l'engagement de certains postes techniques, ce qui a entraîné la répétition et l'élargissement de la diffusion de certaines annonces sur des médias spécialisés ou à plus large diffusion. Ceux-ci sont hélas plus onéreux.

		Compte	Budget	Ecart
130.318.01	Apprentis : formations et traitements facturés par des tiers	48'282.40	21'000.00	27'282.40

Les situations d'apprentissage sont de deux ordres : soit la Ville est l'employeur et dans ce cas le salaire de l'apprenti est traité avec les autres salaires, soit elle est partie prenante d'un apprentissage sans être l'employeur, celui-ci dépendant d'un organisme spécialisé. Dans ce dernier cas, l'organisme facture directement à l'administration la prestation de l'apprenti.

Cette année, a commencé la formation d'un nouvel apprenti à l'Informatique selon cette deuxième formule.

## **Finances**

### **Personnel communal : charges sociales diverses**

		Compte	Budget	Ecart
201.304.00	Caisse de prévoyance : pont AVS	279'118.80	168'000.00	111'118.80

Le budget 2010 a été élaboré sur la base du budget 2009 et des comptes 2008. L'augmentation déjà constatée lors des comptes 2009 n'avait pas été prise en compte dans le cadre du budget 2010. Entre les comptes 2009 et 2010, ces charges liées au pont AVS sont restées stables.

### **Assurances, locaux, divers**

		Compte	Budget	Ecart
203.318.20	Frais bancaires	123'644.66	95'000.00	28'644.66

Globalement, les frais de Postfinance et les frais bancaires atteignent les montants inscrits au budget de Fr. 120'000.-- (Fr. 95'000.-- pour la banque et Fr. 25'000.-- pour la poste). Dans les faits, Postfinance, que la Commune

n'utilise plus depuis 2008 comme relation bancaire principale, n'a coûté que Fr. 6'064.24. Le transfert de la relation bancaire de Postfinance vers la BCF, n'a, de ce fait, pas créé une augmentation importante de charges.

## **Impôts et taxes**

		Compte	Budget	Ecart
210.318.00	Frais de contentieux	682'737.85	500'000.00	182'737.85

Comme relevé dans le rapport de gestion, l'activité plus intensive du secteur contentieux de la Commune provoque une augmentation depuis 2 ans des frais liés à la réactivation des actes de défauts de biens. Cette augmentation est compensée en partie par l'augmentation des remboursements de frais de contentieux (210.436.00).

## **Ecoles**

### **Ecole du Belluard**

		Compte	Budget	Ecart
310.301.00	Traitements	150'523.05	127'800.00	22'723.05

La différence provient de la comptabilisation de traitements provenant de l'Etat ainsi que celle des salaires versés par la Ville provenant de factures du SPO (Service du personnel et d'organisation de l'Etat) qui prend également en compte les salaires supplémentaires concernant des remplacements d'enseignants. Ce supplément aurait dû figurer à la rubrique 310.351.00.

		Compte	Budget	Ecart
310.312.30	Gaz, mazout	133'809.75	114'000.00	19'809.75

La différence de Fr. 19'809.75, soit une augmentation d'environ 17.37% résulte de la forte augmentation des produits pétroliers durant l'année 2010.

### Ecole de Jolimont

		Compte	Budget	Ecart
311.301.00	Traitements	156'591.00	121'580.00	35'011.00

La différence provient de la comptabilisation de traitements provenant de l'Etat ainsi que celle des salaires versés par la Ville provenant de factures du SPO (Service du personnel et d'organisation de l'Etat) qui prend également en compte les salaires supplémentaires concernant des remplacements d'enseignants. Ce supplément aurait dû figurer à la rubrique 311.351.00.

		Compte	Budget	Ecart
311.312.30	Gaz, mazout	126'595.80	100'000.00	26'595.80

La différence de Fr. 26'595.80, soit une augmentation d'environ 26.6%, résulte pour l'essentiel de la forte augmentation des produits pétroliers durant l'année 2010.

### Ecole de langue allemande

		Compte	Budget	Ecart
312.301.00	Traitements	118'149.40	103'250.00	14'899.40

La différence provient de la comptabilisation de traitements provenant de l'Etat ainsi que celle des salaires versés par la Ville provenant de factures du SPO (Service du personnel et d'organisation de l'Etat) qui prend également en compte les salaires supplémentaires concernant des remplacements d'enseignants. Ce supplément aurait dû figurer à la rubrique 312.351.00.

		Compte	Budget	Ecart
312.312.30	Gaz, mazout	59'475.45	50'000.00	9'475.45

La différence de Fr. 9'475.45, soit une augmentation d'environ 18.95%, résulte de la forte augmentation des produits pétroliers durant l'année 2010.

### Ecole de Pérolles

		Compte	Budget	Ecart
313.352.00	Frais facturés par CO Sarine-Campagne	789'712.85	705'000.00	84'712.85

La différence de Fr. 84'475.45, soit une augmentation d'environ 12%, résulte du fait que l'écolage facturé à la ville accusait une année de retard dans l'enregistrement comptable du produit. Or, la pratique qui consistait à enregistrer ladite facture lors de son encaissement et d'établir lors de la clôture des comptes une écriture transitoire pour la différence entre la facture de l'année civile arrêtée au 31 décembre et la facture encaissée relative à l'année précédente n'était pas conforme aux normes comptables. Dès lors une correction a été faite. A relever qu'au comptes 2009, le montant retenu était de Fr. 795'164.00. Il aurait dû mieux servir de référence lors de l'élaboration du budget 2010. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2011, ce point a été pris en compte puisque le montant qui figure à cette rubrique est de Fr. 768'000.00.

### Ecoles primaires

		Compte	Budget	Ecart
320.312.00	Electricité	170'644.30	133'000.00	37'644.30

La différence résulte pour l'essentiel d'une sous-estimation de l'augmentation des prix de l'électricité notamment au regard des comptes 2009 (Fr.186'120.73), même s'il s'agit là d'une imputation interne.

### Activités culturelles

		Compte	Budget	Ecart
322.302.00	Traitements	436'712.15	370'970.00	65'742.15

La différence résulte pour l'essentiel d'une décision du Conseil communal de procéder à une résolution conventionnelle de la situation personnelle de trois animatrices des activités culturelles extrascolaires par le biais d'un versement d'une indemnité dont le montant est pris sur cette rubrique.

### **Logopédie, psychologie et psychomotricité**

		Compte	Budget	Ecart
325.318.00	Traitements logopédiques et de psychomotricité	757'899.90	653'000.00	104'899.90

La forte augmentation de la charge résulte de la prise en charge de plus de situations non prévisibles (+ de traitement).

		Compte	Budget	Ecart
325.351.01	Prestataires privés : participation facturée par l'Etat	320'194.80	283'350.00	36'844.80

L'augmentation de la charge résulte également tout comme celle des traitements de logopédie dispensés par notre mandataire Flos Carmeli de la prise en charge de plus de situations non prévisibles et spéciales (+ de traitements) qui désormais ne sont plus entièrement subventionnés par le système AI antérieur.

### **Ecoles enfantines**

		Compte	Budget	Ecart
330.312.00	Electricité	54'208.50	32'800.00	21'408.50

La différence résulte pour l'essentiel d'une sous-estimation des prix de l'électricité notamment au regard des comptes 2009 (Fr. 33'732.35), même s'il s'agit là d'une imputation interne qui tient compte de la consommation globale d'électricité de nos bâtiments scolaires.

### **Police locale**

#### **Administration**

#### **Police des parcs**

		Compte	Budget	Ecart
401.331.00	Amortissements des investissements (ordinaires)	185'109.70	165'750.00	19'359.70

Cette différence est justifiée par un amortissement complémentaire pour les appareils portables de saisie des agents de surveillance.

#### **Protection civile**

		Compte	Budget	Ecart
410.380.00	Réserve obligatoire : attribution	66'000.00	30'000.00	36'000.00

Cette rubrique a une contre-écriture sous la position 410.430.01.

#### **Génie-civil et Cadastre**

#### **Routes, voirie et parcs**

		Compte	Budget	Ecart
520.318.00	Etudes et projets	143'934.80	80'000.00	63'934.80

L'écart est essentiellement dû à une complexité accrue apparue lors de l'établissement des documents de mise à l'enquête des mesures d'accompagnement du projet Poya. Il s'agit plus particulièrement de la liaison cyclable entre le carrefour rue de l'Hôpital – rue Joseph-Piller et St-Léonard.

### **Travaux d'hiver**

		Compte	Budget	Ecart
524.313.00	Produit pour le déneigement	148'585.45	110'000.00	38'585.45

Les rigueurs de l'hiver ont occasionné une consommation importante de sel, soit Fr. 93'000,- de janvier à mars 2010 et Fr. 55'000,- en novembre et décembre 2010.

		Compte	Budget	Ecart
524.315.00	Appareils et installations (entretien)	61'149.50	20'000.00	41'149.50

Les rigueurs hivernales susmentionnées ont également eu pour conséquence une forte détérioration des engins de déneigement.

### **Décharge de Châtillon**

		Compte	Budget	Ecart
531.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	1'170'800.00	1'054'800.00	116'000.00

Les pronostics de remplissage ont été revus à la hausse, ce qui implique un amortissement plus rapide des aménagements effectués.

		Compte	Budget	Ecart
531.380.00	Réserve de remise en état : attribution	488'110.00	406'000.00	82'110.00

Ces montants ont été augmentés en raison des futures contributions de la Ville pour l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila.

### **Traitement et évacuation des eaux**

		Compte	Budget	Ecart
532.313.00	Produits chimiques	438'790.55	375'900.00	62'890.55

Les fortes charges polluantes provenant des effluents de l'usine Cremo ont impliqué une consommation importante de produits chimiques. Il en résulte une augmentation des recettes dues aux taxes d'épuration (rubrique 532.434.00).

		Compte	Budget	Ecart
532.332.01	Amortissements investissements canalisations	2'054'063.25	1'000'000.00	1'054'063.25

Voir explication rubrique 532.480.01, p. 16.

		Compte	Budget	Ecart
532.380.00	Réserve obligatoire : attribution	452'394.69	40'710.00	411'684.69

Les comptes de la Step doivent s'équilibrer entre les charges et les produits. Le surplus est versé à la réserve sur la Step.

### **Economat**

		Compte	Budget	Ecart
550.316.00	Locations photocopieurs	304'724.30	264'100.00	40'624.30

Des locations effectuées par le centre d'impression ont été imputées sur ce compte.



## **Aménagement et bâtiments**

### Personnel

		Compte	Budget	Ecart
601.301.00	Traitements	647'596.95	554'950.00	92'646.95

Cette augmentation résulte du transfert d'une personne de la rubrique 611.301.00 vers cette rubrique.

### **Bâtiments locatifs**

		Compte	Budget	Ecart
613.313.00	Marchandises et matériaux	45'086.90	25'000.00	20'086.90

Le dépassement est dû à la réfection du kiosque de St-Barthélemy au Schoenberg et la création d'un dépôt à boissons, qui a été réalisé en même temps que la réfection des WC, ainsi qu'à la remise en état des portes et panneaux d'affichage, suites à des déprédations.

		Compte	Budget	Ecart
613.314.00	Entretien par des tiers	121'187.35	100'000.00	21'187.35

Le dépassement est notamment dû à la création du nouveau magasin Art Computer dans le bâtiment des Arcades. Les travaux comprennent le changement de la chape défectueuse avec un nouveau revêtement époxy, le déplacement de l'entrée du locataire voisin, la création de vitrine et la pose de store toile électrique. Ce montant sera compensé par le fonds de rénovation des bâtiments locatifs.

		Compte	Budget	Ecart
613.314.10	Sémiramis : frais communs PPE	95'538.15	75'000.00	20'538.15

Le complexe Sémiramis comprend plusieurs bâtiments avec plusieurs propriétaires différents. C'est la deuxième année où ces frais ont été sortis de

la rubrique 613.314.00 pour en faire un compte spécifique. Le budget a été sous-évalué.

		Compte	Budget	Ecart
613.315.00	Installations et équipements (entretien)	29'510.25	16'000.00	13'510.25

Des appareils défectueux (sèche-linge, lave-vaisselles, chambre froide) ont été remplacés au café des Arcades et dans les locatifs privés.

		Compte	Budget	Ecart
613.331.00	Amortissements des investissements (ordinaires)	582'102.95	396'855.00	185'247.95

Voir explication rubrique 613.480.00, p. 16. La différence est la contre-écriture à la reprise à la réserve.

### **Ateliers et dépôts**

		Compte	Budget	Ecart
614.314.00	Entretien par des tiers	89'332.25	69'000.00	20'332.25

Le dépassement est dû à une vidange des séparateurs et à une modernisation des détecteurs incendie, dans le bâtiment horticole et des serres.

### **Exploitation**

		Compte	Budget	Ecart
620.318.00	Etudes et projets	258'351.55	220'000.00	38'351.55

Des stagiaires et des civilistes ont été engagés pour un montant de Fr. 16'272.- afin de compléter l'équipe du Service des bâtiments et de l'aménagement pour remplacer provisoirement une personne partie en retraite.

Une étude détaillée de la nouvelle marquise de la Gare ainsi qu'un devis basé sur des offres ont été réalisés pour un montant de Fr. 23'420.-. Il s'agit d'honoraires d'ingénieurs qui seront pris en compte dans le cadre de la demande de crédit au Conseil général lors de l'exécution des travaux.

## **Sports**

### **Patinoires**

		Compte	Budget	Ecart
913.312.00	Electricité	318'765.00	220'000.00	98'765.00

La différence est due au fait que la mise en exploitation de la nouvelle patinoire génère un accroissement des coûts plus important que prévu. En outre, la répartition des frais énergétiques entre les deux patinoires et la halle omnisports doit être affinée. L'électricité des bâtiments provient du transformateur centralisé dans les locaux techniques de la patinoire principale.

### **Gîte d'Allières**

		Compte	Budget	Ecart
914.314.00	Entretien par des tiers	23'953.95	10'000.00	13'953.95

Le Conseil communal a accepté le changement de la cellule de congélation du Gîte d'Allières. Cet élément, malgré un entretien régulier, devait être changé (Fr. 13'500.00) notamment en raison de l'absence de pièces de rechange et de son fonctionnement au réfrigérant R502, maintenant interdit.

### **Halle omnisports St-Léonard**

		Compte	Budget	Ecart
917.312.00	Electricité	69'147.00	25'000.00	44'147.00

La consommation électrique de ce bâtiment est à prendre en compte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Même si la mise à disposition officielle remonte à juillet 2010, les premiers mois de l'année ont été consacrés à de multiples essais et tests. Il a fallu ventiler le volume intérieur imposant afin de créer un climat propice au maintien de la qualité des matériaux.

		Compte	Budget	Ecart
917.312.30	Gaz, mazout	72'600.00	50'000.00	22'600.00

Le volume a dû être chauffé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 afin de préparer les structures intérieures du bâtiment à recevoir le parquet puis à stabiliser le climat même avant l'exploitation officielle des lieux.

### **Participations et subventions**

		Compte	Budget	Ecart
920.351.01	Salle omnisports de Ste-Croix	131'457.00	70'000.00	61'457.00

L'exercice comptable concernant le calcul des coûts de la halle omnisports s'articule entre septembre et septembre.

L'activité sportive principale, dans cette infrastructure, étant le basketball jusqu'à fin juin 2010, les effets financiers de la résiliation de la convention ne se verront qu'en 2011.

### **Institutions et assurances sociales**

#### **Accueils extrascolaires**

		Compte	Budget	Ecart
1060.301.10	Allocations enfants et de résidence	73'500.00	60'990.00	12'510.00

Voir explication rubrique 110.301.10, p. 20.

		Compte	Budget	Ecart
1060.317.00	Frais de repas	234'107.05	200'000.00	34'107.05

Certes une augmentation importante est constatée (+ 34'000.-), davantage d'enfants présents lors du repas de midi, mais largement compensé par les recettes de la rubrique 1060.434.00 (+50'000.-).

## Tutelles et curatelles

		Compte	Budget	Ecart
1200.309.00	Autres frais de personnel	22'028.40	4'000.00	18'028.40

En raison de la maladie de longue durée du personnel du secrétariat, il a fallu procéder à l'engagement de personnel intérimaire.

### **3. Analyse spécifique de quelques centres de charges**

#### **a) Les charges du personnel**

Les charges du personnel se sont élevées en 2010 à Fr. 54'727'898.00 contre Fr. 54'441'560.00 au budget (écart de 0.53%) et à Fr. 56'350'025,50 aux comptes 2009. Ce résultat est en ligne avec ceux des exercices précédents.

A la lecture détaillée des comptes, il est possible de constater quelques écarts au niveau des traitements. Ceux-ci peuvent être aussi bien positifs que négatifs. Lorsqu'il y a un excès de dépenses important, cela s'explique par des remplacements nécessaires à la suite de cas de maladies, d'accidents ou de grossesses. Tel est par exemple le cas du compte 612.301.00. Ces dépassements sont en partie compensés par des prestations d'assurances (202.436.00) et de la caisse de compensation (202.436.10).

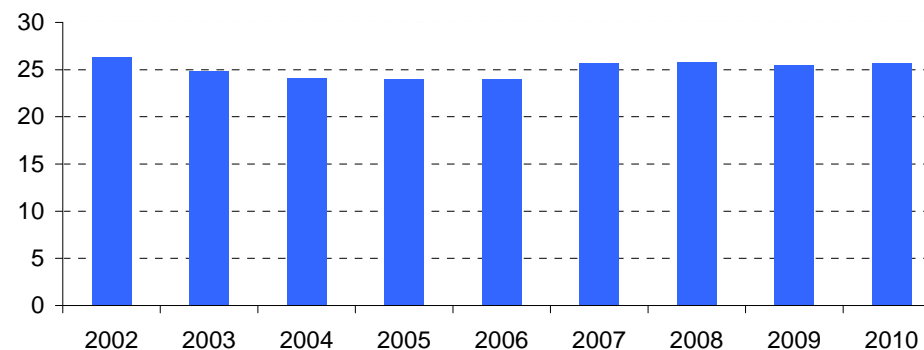
Dans d'autres situations, il y a des réductions de taux d'activité limitées dans le temps, voire définitives lors de cas AI. Toutefois, le poste n'est pas immédiatement renouvelé, afin de voir s'il est possible d'envisager une réduction d'effectif. Il y a alors des écarts significatifs positifs entre budget et comptes, découlant du délai de carence.

Il est encore à noter plusieurs dépassements dans les comptes relatifs aux allocations familiales versées par l'employeur. Les montants déterminés pour le budget sont basés sur les allocations effectivement octroyées au moment du calcul du budget. Celui-ci ce faisant en automne, plusieurs situations d'enfants aux études n'ont pas encore été traitées par la caisse cantonale et induisent de tels écarts.

Dans l'ensemble, ce résultat est très satisfaisant et démontre une fois encore la maîtrise des charges du personnel, grâce aux efforts entrepris depuis plusieurs années par le Conseil communal. Il montre encore que la politique du personnel mise en place fonctionne bien. L'analyse de chaque poste avant son renouvellement a permis tant des diminutions dans certains secteurs que des renforcements là où c'était nécessaire.

La part des charges du personnel relativement aux charges globales de l'exercice est de 25.7%, contre 25.8% en 2009.

**Charges du personnel en % des charges globales de l'exercice**



#### **b) Les charges financières**

##### **b.1 La dette publique**

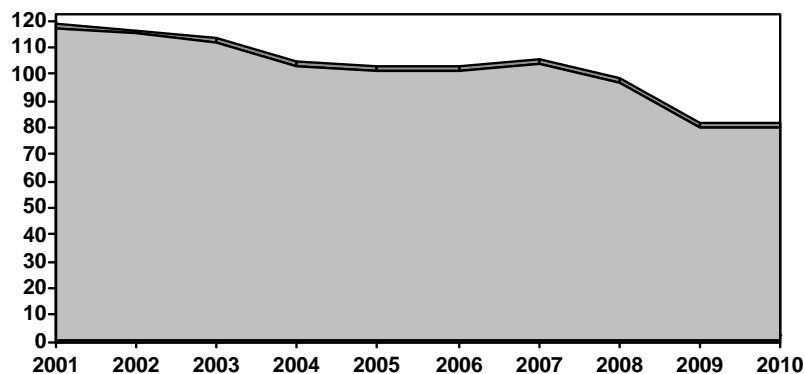
La dette publique brute s'élève, au 31 décembre 2010, à Fr. 169'300'000.--, les emprunts STEP et Châtillon compris, soit Fr. 4'908.67 par habitant (34'490 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2010, dernière statistique de la population reconnue par arrêté du Conseil d'Etat).

Comme le démontre le tableau ci-dessous, le poids de la dette publique brute est passé en dessous de 100% des charges totales et est en très forte diminution, malgré la nouvelle référence des totaux de charges due au RHF.

Année	Montant	% des charges totales
2001	208'750'000	116.86
2002	209'500'000	114.54
2003	220'250'000	111.21
2004	210'000'000	102.79
2005	212'750'000	100.56
2006	217'260'000	100.89
2007 *)	211'770'000	103.49
2008	200'280'000	96.67
2009	170'040'000	79.19
2010	169'300'000	79.40

\*) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF

### Dette brute en % des charges totales



Quant à la dette publique nette (dette publique brute moins le total des liquidités au 31 décembre 2010 de Fr. 32'344'883.32. et les fonds avec trésorerie de Fr. 1'216'215.70), elle est de Fr. 135'738'900.98.

Les emprunts suivants ne sont pas financés par le ménage communal, mais par des taxes spéciales, à savoir :

STEP	Fr.	15'070'000.00
Décharge de Châtillon	Fr.	5'310'000.00
<b>soit au total</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>20'380'000.00</u></b>

En retranchant ces montants de la dette publique nette de Fr. 135'738'900.98, on obtient la dette nette à charge du compte de fonctionnement de Fr. 115'358'900.98, soit les 54.10 % des charges totales, ou Fr. 3'344.70 par habitant. Par rapport à 2009, qui présente le même montant, le calcul du Service des communes exclut le patrimoine financier de la dette publique, c'est-à-dire qu'il considère que les emprunts découlant de ces actifs financiers ne sont pas une dette.

### Dette nette à charge du compte de fonctionnement

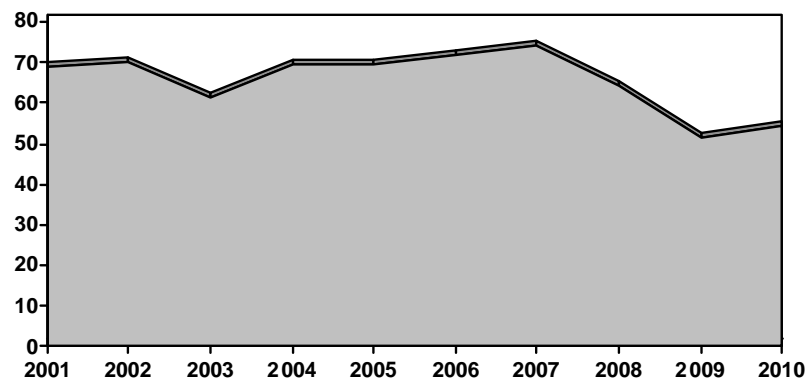
Voici son évolution de 2001 à 2010 :

Année	Montant	% des charges totales
2001	123'041'076	68.88
2002	127'857'628	69.90
2003	120'900'279	61.05
2004 *)	141'458'780	69.24
2005	146'790'830	69.39
2006	158'105'153	73.42
2007 **)	150'778'942	73.68
2008	132'554'162	63.98
2009	110'355'540	51.39
2010	115'358'901	54.10

\*) Il faut relever que jusqu'aux comptes 2003, les emprunts de Sémiramis étaient soustraits pour calculer la dette nette. Dès les comptes 2004, les charges d'emprunts de Sémiramis sont comptabilisées dans la rubrique ordinaire des intérêts passifs.

\*\*\*) Nouvelle référence des totaux de charges due au RHF

### Dette nette en % des charges totales



Le Service des communes calcule la dette en diminuant le montant de Fr. 135'738'900.98 des placements du patrimoine financier, soit une diminution de Fr. 13'343'391.--, ce qui amène la dette nette selon le Service des communes de Fr. 122'395'510.38, soit Fr. 3'548,75 par habitant.

L'augmentation de la dette nette, en % des charges totales, est due à la diminution des liquidités entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 (voir actif au bilan, page 31).

Quant au détail complet des emprunts communaux au 31 décembre 2010, il est le suivant :

	Taux	Durée de l'emprunt	Montant initial de l'emprunt	Montant remboursé	Capital au 31.12.2010	Intérêts passifs 2010
PostFinance	1,84	2010 - 17.03.2016			5'000'000	
BCF	2,49	2010 - 17.03.2020			10'000'000	195'741.65
Banque Valiant SA	1,95	2010 - 25.03.2020		500'000	9'500'000	151'125.00
UBS SA	2,20	2010 - 09.04.2019			5'000'000	80'972.23
BCF	1,90	2010 - 14.06.2018			10'000'000	103'944.45
UBS SA	0,76+	2010 - 08.11.2015			6'000'000	
UBS SA	4,03	2001 - 25.03.2011	11'040'000	240'000	10'800'000	447'390.45
PAX assurances	4,00	2002 - 24.03.2010	10'000'000	10'000'000		400'000.00
PostFinance	4,05	2002 - 09.04.2010	5'000'000	5'000'000		202'500.00
PostFinance	3,92	2002 - 30.05.2012	5'000'000		5'000'000	196'000.00
Europ.Hypothekenbank	3,70	2002 - 14.06.2010	10'000'000	10'000'000		370'000.00
Europ.Hypothekenbank	2,97	2002 - 06.11.2010	6'000'000	6'000'000		177'381.85
PostFinance	2,70	2003 - 04.02.2013	10'000'000		10'000'000	270'000.00
Allianz Suisse	3,05	2003 - 22.04.2013	10'000'000		10'000'000	305'000.00
PostFinance	2,88	2003 - 22.05.2013	10'000'000		10'000'000	288'000.00
Allianz Suisse	2,77	2004 - 22.03.2014	5'000'000		5'000'000	138'500.00
Bayerische Landesbank	3,04	2004 - 18.08.2014	3'000'000		3'000'000	91'200.00
PostFinance	2,53	2005 - 17.01.2015	8'000'000		8'000'000	202'400.00
Dexia Municipal Agency	2,39	2005 - 17.01.2013	12'000'000		12'000'000	286'800.00
Axa - Winterthur-Vie	2,19	2005 - 15.06.2015	10'000'000		10'000'000	219'000.00
Dexia Municipal Agency	2,43+	2005 - 04.08.2015	10'000'000		10'000'000	98'516.54
Pensionskasse Post	2,79	2006 - 31.03.2016	5'000'000		5'000'000	139'500.00
Crédit Suisse	3,38+	2008 - 30.06.2012	10'000'000		10'000'000	527'776.36
PostFinance	4,05	2001 - 01.03.2011	5'000'000		5'000'000	202'500.00
Axa - Winterthur-Vie	4,35	2000 - 17.03.2010	15'000'000	15'000'000		652'500.00
Kommunalkredit Austria	3,85	2001 - 02.05.2011	10'000'000		10'000'000	385'000.00
			170'040'000	46'740'000	169'300'000	6'131'748.53
Extourne intérêts courus 2009						-3'421'533.00
Intérêts courus 2010						2'116'733.90
			<b>170'040'000</b>	<b>46'740'000</b>	<b>169'300'000</b>	<b>4'826'949.43</b>

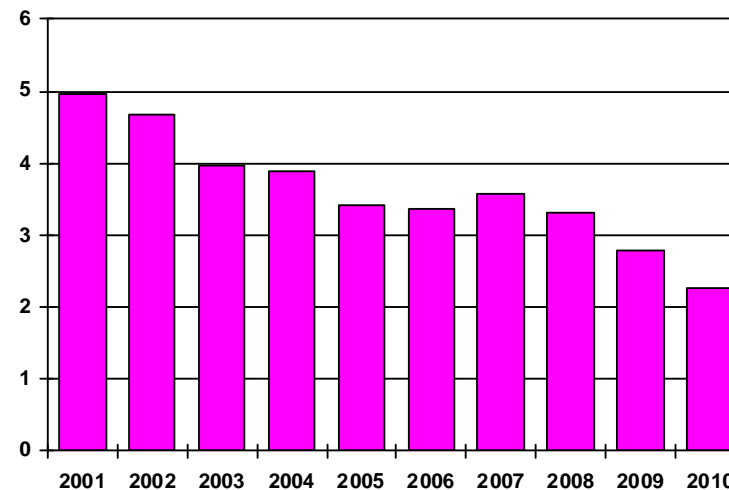
## b.2 Les intérêts passifs des emprunts

Les intérêts passifs se sont montés à Fr. 4'826'949.43 contre Fr. 5'200'000,-- au budget. A ce sujet, il faut noter que, dans le total, ne figurent plus les intérêts de la rubrique 329 "Intérêts rémunérateurs", selon les comptes par nature.

### Charges des intérêts passifs de 2001 à 2010

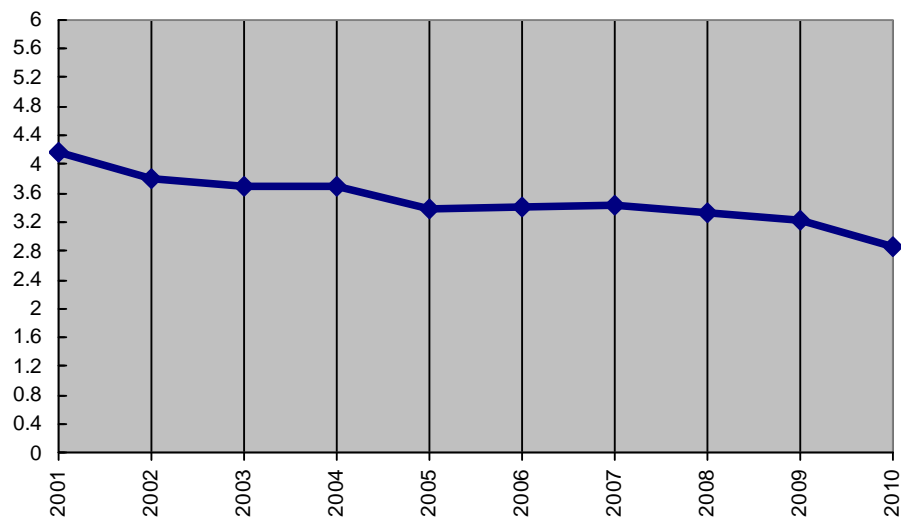
Année	Montant	% des charges totales
2001	8'860'967	4.96
2002	8'516'344	4.66
2003	7'840'063	3.96
2004	7'943'480	3.89
2005	7'229'858	3.42
2006	7'243'444	3.39
2007	7'296'724	3.57
2008	6'882'043	3.32
2009	5'967'310	2.78
2010	4'826'949	2.26

### Intérêts passifs en % des charges totales



Le graphique ci-après donne l'évolution des taux d'intérêts moyens des emprunts communaux depuis 2001. La baisse régulière est naturellement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas, mais aussi à une maîtrise des investissements dans les limites fixées par le Conseil communal. L'augmentation du pourcentage 2007 est aussi due à la diminution des charges liées à la reprise par le Canton de l'Hôpital cantonal. La forte diminution de 2009 est relative aux remboursements d'emprunts ayant été effectués suite à la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg. En 2010, plus de 40 mio d'emprunts ont été renouvelé à des taux particulièrement bas, ce qui explique la diminution de plus de 1 mio de la charge d'intérêts.

### Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux



#### **b.3 Les amortissements**

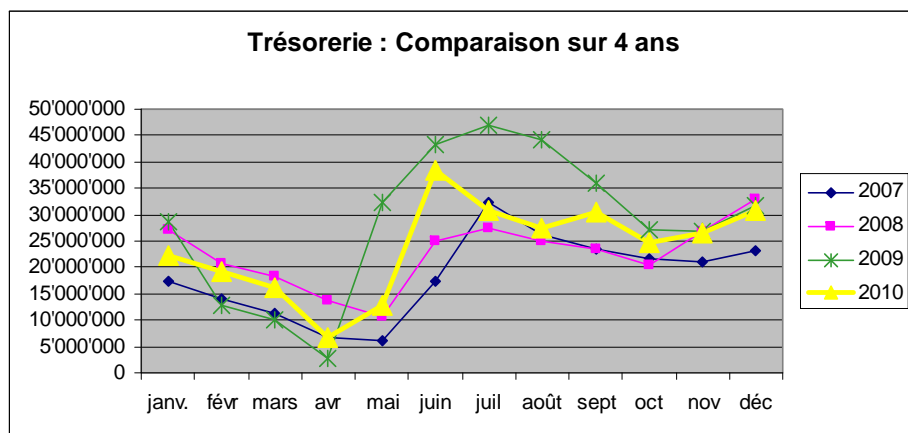
Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à Fr. 7'969'207.69 contre Fr. 7'957'988.90 aux comptes 2009 et les amortissements complémentaires (notamment par les financements spéciaux, STEP, Châtillon) à Fr. 5'212'550.02 contre Fr. 23'347'206.51 aux comptes 2009. Il faut rappeler que les comptes 2009 étaient marqués par la vente de la Caisse d'Epargne de la Ville de Fribourg à la BCF et que les amortissements extraordinaires intègrent le montant de Fr. 19'607'000.-- concernant cette vente qui a été compensé par la contre-écriture à la reprise de la réévaluation de Fr. 19'607'000.--.

## **IV. Analyse du bilan**

### **1. Actif**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>Ecart</b>
<b>Actif</b>	<b>211'252'378.13</b>	<b>211'493'749.08</b>	<b>-241'370.95</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>109'485'909.65</b>	<b>114'254'235.79</b>	<b>-4'768'326.14</b>
Disponibilités (liquidités)	32'344'883.32	33'971'571.43	-1'626'688.11
Avoirs	-60'001'449.95	-58'832'819.70	-1'168'630.25
Placements	32'731'487.30	33'626'906.60	-895'419.30
Actifs transitoires	104'410'988.98	105'488'577.46	-1'077'588.48
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>101'766'468.48</b>	<b>97'239'513.29</b>	<b>4'526'955.19</b>
Investissements	79'982'910.93	84'736'421.94	-4'753'511.01
Prêts et participations	17'204'108.15	7'724'891.95	9'479'216.20
Subventions d'investissements	4'579'449.40	4'778'199.40	-198'750.00

L'évolution des disponibilités fluctue en fonction de plusieurs facteurs comme les débiteurs, les créanciers, le résultat de l'exercice, etc. En 2010, il faut relever la diminution des liquidités de 1,6 mio liée à l'injection d'un montant de 8 mio de la part de la ville dans le compte de construction de la salle de spectacle. Celui-ci était positif au 31 décembre 2010 avec un montant de Fr. 1'496'261.45. Cette décision a été prise pour limiter les intérêts intercalaires sur le compte de construction et aussi parce que la rémunération des liquidités surnuméraires était très faible, soit à 0,25 %.



Le tableau ci-dessus démontre l'évolution de la trésorerie durant toute une année. Il faut rappeler que durant les mois de mars, avril et mai, la Commune de Fribourg ne reçoit plus d'acompte d'impôt, ce qui explique la forte déclivité de la trésorerie durant cette période.

Le montant négatif des avoirs provient des acomptes versés par les contribuables pour leurs impôts 2008, 2009 et 2010 et qui ne sont pas encore facturés. L'écart de 1 mio entre 2009 et 2010 est dû à la facturation de l'impôt 2009 qui est plus en retard dans l'année comptable 2010. Comme la facturation en 2010 a été plus lente qu'en 2009, les acomptes ont été moins intégrés dans la facture.

La diminution des placements est induite par la reprise à la réserve de 1 mio liée à l'amortissement du Site sportif Saint-Léonard.

Les actifs transitoires fluctuent en fonction des besoins de provision à faire pour les impôts non encore facturés, mais dont les acomptes ont été demandés.

Alors que les investissements ont augmenté de 9,2 mio, les amortissements et les subventions reçues ont augmenté de 13,9 mio. C'est cette différence, soit 4,7 mio, qui explique la diminution des investissements.

En ce qui concerne les prêts et participations, l'augmentation des investissements a été de 19,6 mio soit entre autres 10,1 mio pour le site sportif St-Léonard et 8,5 mio pour la salle de spectacle, alors que les amortissements et subventions ont été de 10,1 mio. L'augmentation de ce chapitre du bilan est par conséquent de 9,5 mio.

La diminution des subventions d'investissements est liée exclusivement aux amortissements faits dans le courant de l'année 2010 dans cette rubrique.

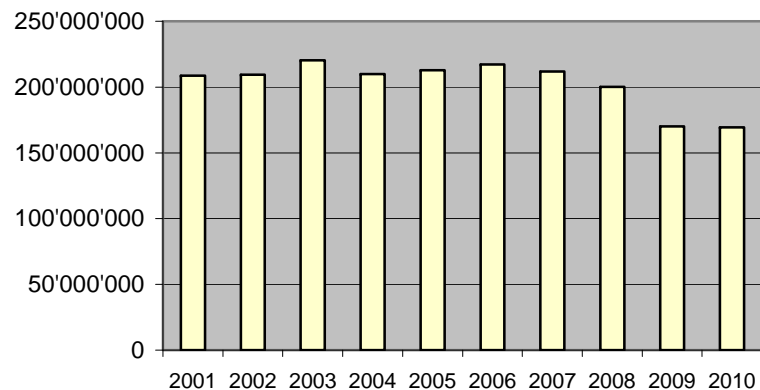
## 2. Passif

	2010	2009	Ecart
<b>Passif</b>	<b>-211'252'378.13</b>	<b>-211'493'749.08</b>	<b>-844'479.30</b>
<b>Engagements</b>	<b>-198'604'859.40</b>	<b>-200'526'711.44</b>	<b>1'921'852.04</b>
Engagements courants	-14'390'494.26	-14'568'691.37	178'197.11
Dette à moyen et long terme	-169'300'000.00	-170'040'000.00	740'000.00
Engagement envers des entités particulières	1'705.13	15'224.83	-13'519.70
Passifs transitoires	-11'426'070.27	-12'513'244.90	1'087'174.63
Provisions	-3'490'000.00	-3'420'000.00	-70'000.00
<b>Réserves</b>	<b>-11'250'813.68</b>	<b>-10'656'182.84</b>	<b>-1'680'481.09</b>
Réserves	-11'250'813.68	-10'656'182.84	-594'630.84
<b>Découvert/fortune</b>	<b>-1'396'705.05</b>	<b>-310'854.80</b>	<b>-1'085'850.25</b>

Les engagements courants sont restés stables entre les 2 années. Il faut relever que plus de 56,3 mio de francs de factures transitent par le compte courant de l'Etat.



## Evolution de la dette entre 2001 et 2010



Comme présenté de manière détaillée dans le chapitre des charges financières, p. 27, la dette de la Ville de Fribourg est, depuis 2006, en constante diminution, passant de 217,3 mio à 169.3 mio en 2010, soit un remboursement de 48 mio.

Il faut relever que depuis 2006 la Ville a investi un montant brut de plus de 103 mio de francs, alors que les recettes d'investissement brutes se sont montées à plus de 89 mio, incluant la vente de la CEV pour 30 mio. Durant cette période, la Ville a dû financer 14 mio (différence entre 103 mio de charges et 89 mio de recettes) alors que sa dette a diminué de 48 mio. Ce besoin de trésorerie de la Ville de 62 mio (soit 48 mio de remboursement de la dette et 14 mio de solde de charge d'investissement) a pu se faire grâce aux amortissements et aux résultats positifs de ces 4 dernières années.

De ce fait, la diminution de la dette est réellement due à la politique fixant le cadre des amortissements à 7,2 mio au maximum. Cette limitation indirecte a permis des investissements, tout en diminuant la dette.

Le montant des engagements envers des entités particulières est le solde du compte courant entre la Ville et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg

(CPPVF). La Commune verse son dû chaque mois en fonction des échéances fixées par la CPPVF.

Les passifs transitoires comptabilisent le rachat des actes de défauts de biens (ADB) lorsque le Service des finances réactive des ADB. Pour ne pas fausser le compte de fonctionnement de la Commune, cette réactivation est passée dans les débiteurs et dans le compte de passif transitoire. Les comptes de fonctionnement n'enregistrent que les montants encaissés. Cette rubrique enregistre en outre les intérêts courus sur les emprunts qui ont diminué de 1.3 mio en 2010 par rapport à 2009.

L'augmentation de la rubrique (Provisions) provient d'une augmentation de 0,1 mio de la provision pour pertes sur débiteurs.

L'augmentation des réserves de 0,5 mio provient de l'attribution de 1,3 mio à la réserve pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine, ainsi que de l'augmentation de la réserve de la Step pour 0,4 mio,. La reprise à la réserve de places de parc publiques pour 1 mio en faveur du Site sportif St-Léonard compense les attributions.

**Grâce au quatrième exercice bénéficiaire de la Commune de Fribourg, la fortune s'élève à près de 1,4 mio.**

## V. Compte des investissements 2010

Le compte des investissements 2010 présente une dépense brute de Fr. 26'357'453.50 et une charge nette (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de Fr. 10'696'921.25 déduites) de Fr. 15'660'532.25

### 1. Compte de charges

Le résultat fait ressortir une charge nette de Fr. 15'660'532.25

Le budget 2010 (avec les crédits d'investissements votés en 2010 par le Conseil général) présentait un montant de Fr. 46'869'600.-- et la différence par rapport aux comptes provient des objets suivants qui n'ont pas été réalisés en 2010 :

Rubrique	Désignation	Comptes	Budget
420.506.21	Achat d'un véhicule de secours routier	0.00	60'000.00
520.501.89	Mesures d'accompagnements Pont de la Poya (III)	0.00	3'500'000.00
520.501.95	Avenue Gare Sud : aménagement routiers-piétonniers (III)	0.00	1'300'000.00
520.501.96	Carrefour W. Kaiser-Fonderie : réaménagement	0.00	140'000.00
530.506.21	Achat camion pour mandat Villars-sur-Glâne	0.00	325'000.00
612.503.53	Ecole du Botzet : agrandissement de 4 classes (III)	0.00	3'000'000.00
612.503.69	Ecole du Botzet : frais études agrandissement	0.00	150'000.00
612.503.71	Ecole Schoenberg : rénovation halles de gym	0.00	440'000.00
612.503.73	Aménagement extérieur Ecole Bourg/COB chantier ACPC	0.00	860'000.00
616.503.00	Extension de la caserne des pompiers	0.00	100'000.00
618.503.23	Werkhof : aménagement	0.00	1'500'000.00
620.501.07	Réaménag. place et avenue gare (III)	0.00	1'500'000.00
621.506.08	Remplacement tracteur	0.00	75'000.00

D'autres investissements n'ont été que partiellement réalisés :

Rubrique	Désignation	Comptes	Budget
300.506.11	Achat de matériel informatique et mobilier 2010 (voté 15.12.2009)	133'255.30	367'350.00
430.501.00	Modération de trafic : chemin de l'école (voté 15.12.09)	104'512.00	120'000.00
520.501.93	Mesures d'assainissement contre le bruit voté 15.12.2009	4'938.80	50'000.00
532.501.38	Collecteurs d'évacuation des eaux 2010 (voté 15.12.09)	833'006.40	1'000'000.00
532.506.00	STEP - remplacement de commandes : 3ème étape (voté 15.12.09)	111'837.70	590'000.00
612.503.67	DOSF : étude d'avant projet, estimation des coûts voté 15.12.2009	166'149.00	500'000.00
612.503.68	CO Jolimont : suite de rénovation des salles voté 15.12.2009	428'715.25	450'000.00
612.503.70	Ecole Vignettaz bâtiment C : réfection toiture voté 15.12.2009	194'610.25	250'000.00
618.503.27	Construction salle de spectacles voté 08.11.05/21.05.06	8'488'611.10	12'000'000.00
620.501.09	Explanade Grands-Places : étude voté 29.11.2010	5'604.00	300'000.00
620.501.12	Etude espaces publics (sites urbains/naturels) voté 15.12.2009	123'133.70	150'000.00
700.506.30	Extension de la fibre optique (voté 15.12.2009)	18'844.45	100'000.00
700.506.31	Adaptation logiciels (contrôle habitants, cadastre) voté 15.12.2009	44'815.40	460'000.00
700.506.32	Evolution du réseau vers téléphonie-informatique voté 15.12.2009	10'457.85	50'000.00
900.503.05	St-Léonard : réaménagement du secteur voté 28.11.2005	10'119'820.30	13'000'000.00
900.506.02	Site Guintzet : remplacement mâts d'éclairage voté 15.12.2009	62'476.80	160'000.00
1030.521.01	Extension Hôpital cantonal (Bertigny III) voté 18.12.2007	793'282.80	1'226'250.00

### 2. Compte de recettes

Les recettes d'investissements s'élèvent à Fr. 10'696'921.25 contre un budget prévoyant un montant total de Fr. 12'8000'000.--.

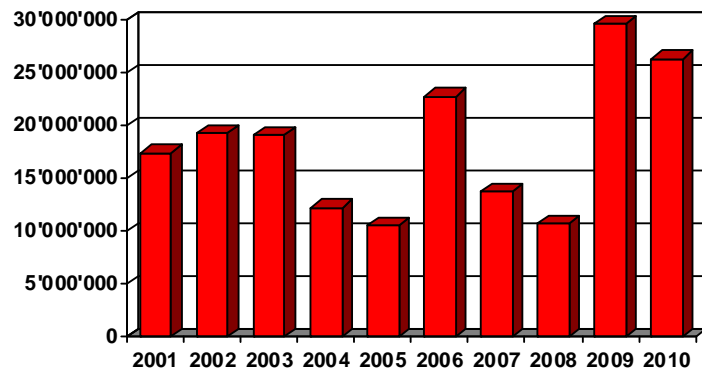
La différence entre le budget et les comptes de plus de 1.2 mio provient du fait que la reprise à la réserve "Fonds Saint-Léonard" a été effectué déjà en 2009.

### 3. Montants des investissements annuels sur les 10 dernières années

Depuis 2001, les investissements bruts se sont élevés à Fr. 181'854'192,--. Ces investissements se répartissent comme suit :

2001	Fr.	17'422'939
2002	Fr.	19'261'257
2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'875
2008	Fr.	10'795'262
2009	Fr.	29'600'452
2010	Fr.	26'357'454
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>181'854'192</b>

#### Investissements annuels bruts



Ce tableau récapitulatif démontre que les investissements bruts de 2010 représentent le 2<sup>ème</sup> plus grand montant de ces 10 dernières années. Il faut relever que la comptabilité de la Ville enregistre tous les montants des

investissements de St-Léonard bien que le montant à charge de la Ville de Fribourg ne sera que de l'ordre de 5 mio.

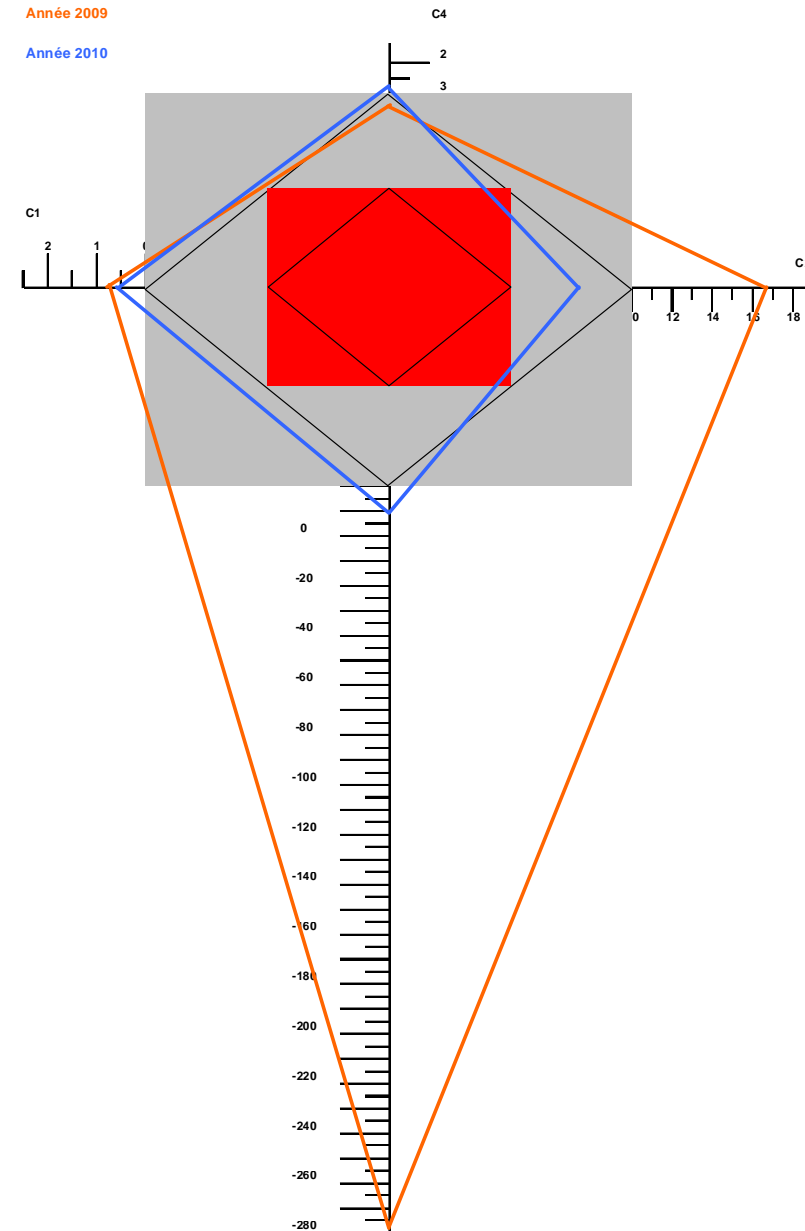
A la page 36 un graphique permet de comparer la situation financière de la Commune au 31 décembre 2010 avec celle au 31 décembre 2009.

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Revenus courants</b> (revenus bruts ./ imputations internes)	192'220'582	193'937'743
<b>Charges courantes</b> (charges brutes ./ imputations internes)	191'134'732	192'484'349
<b>Excédent des recettes</b>	1'085'850	1'453'393
<b>Investissements nets</b> (bruts ./ recettes d'investissements)	15'660'532	-18'319'331
<b>Marge d'autofinancement</b> (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	14'267'607	32'758'588
<b>Besoins en capitaux tiers</b> (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./ amortissements)	1'392'925	-51'077'919
<b>Intérêts passifs</b> (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	5'351'974	6'687'212

## Représentation graphique des indicateurs

Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

		<b>2010</b>	<b>2009</b>
a) <b>La couverture des charges</b> (C <sub>1</sub> ) =	$\frac{\text{revenus courants} - \text{charges courantes} * 100}{\text{charges courantes}}$	0.57 %	0.76 %
b) <b>La capacité d'auto-financement</b> (C <sub>2</sub> ) =	$\frac{\text{marge d'autofinancement} * 100}{\text{revenus courants}}$	7.42 %	16.89 %
c) <b>Le financement de l'investissement net par l'emprunt</b> (C <sub>3</sub> ) =	$\frac{\text{besoins en capitaux de tiers} * 100}{\text{investissements nets}}$	8.89 %	-278.81 %
d) <b>Le poids des intérêts passifs</b> (C <sub>4</sub> ) =	$\frac{\text{intérêts passifs} * 100}{\text{revenus courants}}$	2.78 %	3.44 %



## VI. Analyse

Lors de l'établissement du budget 2010 à l'automne 2009, l'économie mondiale était encore marquée par la crise financière et économique vécue depuis la fin de l'année 2007. Le budget 2010 et les perspectives fiscales s'inscrivaient dans cette morosité ambiante.

La réalité financière a été bien meilleure que prévue et les comptes 2010 de la ville de Fribourg continuent pour la quatrième année à rester dans les chiffres noirs, proche de l'équilibre financier, objectif d'une collectivité publique.

Cette bonne performance est réjouissante et elle est le fruit des efforts constants et importants entrepris par le Conseil communal pour arriver à ce but. Il est plaisant de voir que le travail au niveau interne, pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration communale porte ses fruits et que le travail au niveau cantonal, pour la reconnaissance des charges de Ville centre a été un succès devant le peuple. Cet indispensable objectif est réellement entré en vigueur en 2011 avec la nouvelle péréquation financière intercommunale.

Un certain nombre de nuages apparaissent dans ce ciel actuellement dégagé. Les dossiers suivants auront un impact financier important pour la Ville de Fribourg à court et moyen terme soit :

- L'adaptation de la Caisse de prévoyance aux nouvelles exigences de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle. Il faut atteindre 80% de taux de couverture dans les 40 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi. Un groupe de travail doit se pencher rapidement sur ce dossier pour trouver les solutions et déterminer le coût financier pour la Ville de Fribourg;
- L'assainissement de la décharge de la Pila, estimé selon une étude à plus de 250 mio, et les enjeux des clés de répartition de ces coûts entre les différents acteurs;
- Les nécessaires constructions scolaires permettant la mise en place de la deuxième année d'école enfantine et la mise à disposition de locaux mieux adaptés aux besoins de l'enseignement actuel;

- Les nouvelles demandes de diminutions fiscales au niveau cantonal, votées par le Grand Conseil et ayant un impact direct sur le taux des impôts communaux; une séparation des impôts cantonaux et communaux est à prévoir. Pour rappel, en 2011, les diminutions votées ont entraîné la disparition de l'impôt spécial sur les immeubles (-0.9 mio par rapport au compte 2010) ainsi que les différentes diminutions de barème, qui amputent la ville de 4,6 mio de progression fiscale.

Le Conseil communal, conscient des défis très importants à venir, mettra tout en œuvre pour maintenir à terme l'équilibre financier. De cet équilibre dépend, en grande partie, les possibilités d'amélioration de la qualité de vie en ville de Fribourg et les réponses aux aspirations de ses habitants.

## VII. Rapport sur le résultat des comptes des Services industriels

Le compte de fonctionnement des Services industriels de la Ville de Fribourg (S.I.F) boucle avec un excédent de recettes de Fr. 53'353,49 et se décompose ainsi :

	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Différence</u>
Résultat d'exploitation	310'330	984'889	+ 674'559
./ attribution à réserve	220'000	895'000	+ 675'000
./ attribution à réserve projet eau	37'000	36'536	- 464
Excédent de recettes	53'330	53'353	+ 23

Par rapport au budget 2010, le résultat d'exploitation est meilleur d'environ Fr. 675'000,--.

Abstraction faite de l'attribution aux réserves et des imputations internes, le total des recettes se monte à Fr. 11'464'323,--, supérieur de Fr. 324'143,-- aux prévisions budgétaires.

Sur les mêmes bases, les coûts nets atteignent Fr. 10'479'433,--, inférieurs de Fr. 350'416,--.

Les comptes de l'exercice 2010, en relation avec le budget, ont été influencés principalement par :

Sur le plan administratif :

- les économies réalisées sur le matériel de bureau et l'entretien des machines de bureau moins importants de Fr. 18'000,--.
- l'excédent de charges qui provient de la participation des SIF à l'assainissement du collecteur de la Tuffière.

Sur le plan du personnel :

- la diminution de recettes (Fr. 543'321,--) qui provient d'une facturation moins élevée des activités de Frigaz et du Consortium.
- la diminution de charges avec des salaires moins importants (Fr. 580'524) due principalement à la diminution de deux postes, à des postes non repourvus immédiatement lors de changement de personnel et au report d'un engagement au mois de décembre.

Sur le plan des équipements :

- la diminution de charges (Fr. 69'000,--) qui provient d'une diminution des frais d'achat et de maintenance de matériel informatique et d'une augmentation de frais de maintenance de logiciels informatiques inférieure aux prévisions.

Sur le plan des véhicules :

- la diminution de charges (Fr. 16'000,--) qui provient d'une baisse des primes d'assurance due au regroupement des contrats d'assurance avec ceux de la Ville de Fribourg, des prix des carburants qui ont enregistré une baisse importante et du rajeunissement de la flotte qui a un effet positif sur les coûts d'entretien.

Sur le plan des immeubles :

- l'augmentation de charges (Fr. 34'000,--) qui provient de coûts non budgétisés relatifs à l'ancien bâtiment administratif et au changement du dispositif d'accès du nouveau bâtiment.

Sur le plan de l'exploitation :

- la baisse des charges de Fr. 225'000,--, due essentiellement à un achat d'eau au Consortium (Fr 22'000,--) prévu durant les travaux d'entretien qui n'a pas été réalisé, de la baisse de la taxe de débit facturée par le Consortium (Fr. 73'000,--) et de travaux de remplacement de tableaux électriques qui n'ont pas été réalisés en 2010.
- l'augmentation des recettes des ventes d'eau supérieures au budget de Fr. 71'000.-- et des taxes fixes de Fr. 70'000. --.
- l'augmentation des revenus des mandats de gestion des réseaux d'eau des communes de Corminboeuf, Givisiez, Villars-sur-Glâne Chésopelloz, Courtepin et Matran budgétisée avec précaution ainsi que des travaux d'entretien supplémentaires exécutés contribuent à l'amélioration des recettes de Fr. 251'000,--.

Sur le plan des réseaux :

- un bon nombre de projets prévus en 2009 ainsi que des projets de 2008 qui ont été différés et réalisés en 2010. Les projets importants de 2010 ont été principalement Av. Général-Guisan (Fr. 201'000.--) et Rte Joseph-Chaley (Fr. 85'000.--) et la réparation de fuites importantes (Fr. 235'000,--).

Sur le plan des installations :

- les renouvellements ou installations de raccordements privés qui présentent un résultat supérieur de Fr. 217'000,-- à ce qui avait été budgétisé.

Sur le plan des amortissements :

- les amortissements sur immeubles qui ont été réduits de Fr. 231'000.--. Les coûts de construction du nouvel immeuble de Givisiez ont été totalement amortis.

Après attribution de Fr. 895'000,--, la réserve pour fluctuation du prix de l'eau se monte à Fr. 4'106'150,-- à fin 2010.

-----

*Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2010 de la Ville de Fribourg et ceux des Services industriels, tels qu'il les a arrêtés.*

-----

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire de Ville :**

**Pierre-Alain Clément**

**Catherine Agustoni**

Annexe : un projet d'arrêté

( Projet )

## Article 2

### LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 2, du 19 avril 2011;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

**a r r ê t e :**

### Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2010 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	214'298'261.98
Total des charges	Fr.	213'212'411.73
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>1'085'850.25</u></b>

2. Les comptes des Services Industriels pour 2010 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	14'065'381.59
Total des charges	Fr.	14'012'028.10
<b>d'où un excédent de revenus de</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>53'353.49</u></b>

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Oliver Collaud

André Pillonel



